



PROCÈS-VERBAL DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL DU MARDI, 16 AVRIL 2019 19H00 – SION

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2018.	3
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 février 2019.	3
III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "La prolongation de la zone réservée à Platta d'en Haut".	3
IV- Réponse au postulat "Pour l'engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion".	6
V- Réponse au postulat "Sur le harcèlement de rue"	8
VI- Crédits supplémentaires 2019/39 à 41 : rapport de la commission de gestion.	11
VII- Information de la Ville	12
VIII- Divers	22



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 24 mars dernier et peut délibérer compte tenu du nombre de membres présents. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences du chef de service Monsieur Yann Roduit, des conseillères et conseillers généraux Madame Cindy Maury, Monsieur Fernand Gillioz, Monsieur Alain Zumstein, Monsieur Xavier Mittaz, Monsieur Alain Turatti, Monsieur Jean-Pierre Bodrito. Annoncés avec du retard Messieurs les conseillers municipaux Florian Chappot et Cyrille Fauchère. Avant de commencer nos délibérations, nous allons accueillir Madame Caterina Jacquod élue conseillère générale pour le PLR en séance du Conseil municipal du 7 mai, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Elle remplace Monsieur Marco Marquis, démissionnaire. Madame Jacquod, nous vous souhaitons la bienvenue dans ce Parlement.

Monsieur Marco Marquis sera remplacé par Madame la conseillère générale Noémie Kuchler-Mayor au sein de la Commission Environnement et Urbanisme. Je profite de féliciter les jeunes mariés Noémie et Fabien : félicitations.

J'aimerais revenir sur notre plenum du 19 février dernier, je pense que vous vous en rappelez tous. Nous avons eu une très longue soirée travail. Elle s'est terminée à 23 heures et malgré cette heure tardive, nous n'avons pas pu traiter les questions écrites. Nous allons le faire ce soir. Les chefs de service passent du temps pour élaborer les réponses. Ce soir, je tiens à vous remercier, vous les chefs de service ainsi que vos collaborateurs, pour tout le temps que vous consacrez à répondre aux questionnements des conseillères et des conseillers généraux en respectant les délais souvent assez courts. Je vous prie d'excuser ce problème organisationnel.

Tout ceci étant dit, nous pouvons passer à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par M. le président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1, de notre règlement. Au point 4, une erreur s'est glissée. L'intitulé du postulat est : "pour l'engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion" et non pas 12 comme mentionné. Je vais vous faire la lecture de cet ordre du jour : Point 1 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2018. Point 2 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 février 2019. Point 3 : examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la prolongation de la zone réservée à Platta d'en haut. Point 4 : réponse au postulat pour l'engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion. Point 5 : réponse au postulat sur le harcèlement de rue. Point 6 : crédits supplémentaires, rapport de la Commission de Gestion. Point 7 : informations de la Ville. Point 8 : les divers 8.1) questions écrites, 8.2) divers. Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 25 mars 2019.

Avant de traiter le point 1 et 2 de notre ordre du jour, je tiens à remercier notre vice-présidente Christine Bourban Carthoblaz et notre secrétaire Monsieur Jean-Charles Léger, pour leur travail énorme afin de vous présenter les PV de chaque plenum. Certaines corrections demandées par Madame la conseillère générale Denyse Betchov ont été apportées, d'autres nécessitent que l'on réécoute la bande et seront faites ultérieurement.



I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2018.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à apporter au procès-verbal du plenum du 18 décembre 2018. Si ce n'est pas le cas, je le soumetts à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, la touche rouge en cas de refus, l'abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 49 oui, 0 abstention, 0 non.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 février 2019.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à apporter au procès-verbal du plenum du 19 février 2019. Je n'ai pas de demande. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, rouge pour le refus, blanche pour l'abstention. Le vote est lancé.

Ce procès-verbal est accepté par 52 oui, 0 abstention, 0 non.

III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "La prolongation de la zone réservée à Platta d'en Haut".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal le 11 février 2019 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner lecture à la commission d'environnement et d'urbanisme. Cette commission l'a reçu en date du 17 février 2019. Je demanderai au rapporteur de la CEU de venir présenter le rapport.

Monsieur Gachnang, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. La Commission d'environnement et d'urbanisme a été chargée de l'examen du projet de prolongation de la zone réservée de Platta d'en haut. La commission remercie le service de l'urbanisme et de la mobilité, particulièrement Monsieur Kempf et Monsieur le Conseiller communal Christophe Clivaz, pour être venu présenter le message à la commission et avoir répondu aux différentes questions de cette dernière. La commission s'est réunie à une seule reprise pour examiner la demande. La commission a pris connaissance des documents et annexes concernant l'objet précité. La commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole. Nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 50 oui, 1 abstention, 0 non.

Monsieur Gachnang, je vous laisse poursuivre jusqu'aux conclusions et au vote de votre commission.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. La commission a soulevé les interrogations suivantes : une indemnisation a-t-elle été prévue si un éventuel dézonage de ces parcelles devait avoir lieu ? La jurisprudence en la matière garantit-elle à la ville de ne pas tomber dans l'écueil de l'expropriation



matérielle ? Monsieur Kempf nous relaie que si la ville devait passer par un dézonage, la question de l'indemnisation serait traitée selon la jurisprudence actuelle qui mentionne que si aucun objet n'a été engendré durant les années de mise en zone, soit plus de 30 ans dans le cas considéré, il sera très compliqué aux propriétaires fonciers de faire valoir un droit à une indemnisation. Dès lors, la Ville de Sion ne devrait probablement pas être impactée financièrement. Toutefois, si une indemnisation devait tout de même être due, les montants pourraient être pris via le fonds de la taxe sur la plus-value selon la LCAT entrée en vigueur le 15 avril 2019.

Le périmètre de protection ISOS, inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, comprend tout ou une partie de ces terrains. Quelles sont les contraintes réelles de cet inventaire ? Durant de nombreuses années, cet inventaire et les mesures y découlant ont été ignorés ou peu appliqués par la plupart des communes et des cantons. Aujourd'hui, une pesée des intérêts doit être faite; intégration, construction respectueuse, matériaux. D'autant plus que le SBMA (service des bâtiments, monuments et archéologie) devra in fine rendre un préavis sur la constructibilité de ces parcelles (en tout cas des projets qui y sont présentés). Dernière question : Est-ce que la volonté de la ville est de sortir ce périmètre de la zone à bâtir ? La ville étudie toutes les options afin de garantir tant l'aspect foncier que la protection du paysage, raison pour laquelle la ville demande de prolonger la zone réservée afin de pouvoir se prononcer in fine en ayant eu toutes les options possibles étudiées.

Conclusion de la commission et vote final : la CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes : la CEU félicite la Ville sur les questions de préservation du coteau et de ses options de densification. Elle souhaite que la Ville poursuive ce type de réflexion afin de garantir un minimum d'impact pour le paysage. La CEU salue les liens et la communication avec les propriétaires et opposants à la zone réservée.

Finalement, la CEU s'interroge toutefois sur l'opportunité finale de la constructibilité du périmètre, notamment en raison de la pente et de l'accessibilité, de la préservation du paysage des coteaux viticoles. La commission a accepté le projet de prolongation de la zone réservée à l'unanimité des 10 membres présents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Vous pouvez regagner votre place. J'ouvre maintenant la discussion générale sur ce message.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. La gestion du territoire de la commune de Sion n'est pas une équation simple à résoudre. En effet, entre la création des césures vertes, le maintien de zones agricoles, les terrains dédiés à l'aéroport, Rhône 3 et les besoins de développement de l'habitat, de l'industrie et de lieux de formation, le territoire devrait être extensible, ce qu'il n'est pas. A nous donc de gérer ce territoire avec équilibre. Dans le cadre de la zone réservée de Platta, le groupe PDC comprend et soutient la démarche entreprise par la ville. En effet, nous sommes conscients qu'une réflexion approfondie faite en dialoguant avec les propriétaires fonciers pour un développement harmonieux de cette zone est nécessaire et qu'un changement des règles de construction puisse être pertinent. C'est donc dans cet état d'esprit et uniquement dans cet état d'esprit que nous soutiendrons la prolongation de la zone réservée demandée par le Conseil municipal.

Car le message mentionne quelques fois clairement la possibilité d'un éventuel dézonage de cette zone réservée, plus de 10'000 mètres carrés. Le PDC s'y oppose. En effet, il nous est difficilement compréhensible qu'une zone équipée en voie d'accès et d'infrastructures dans un quartier déjà bâti et desservi en transports publics, école, café et magasins soit dézonée. Que l'on soit clair. Il ne s'agit pas ici de créer une nouvelle zone à bâtir. Il s'agit d'une zone qui est déjà cadastrée à bâtir et qui se situe dans un périmètre que l'on peut raisonnablement considérer comme faisant partie du périmètre de la ville de Sion.

L'un des objectifs de la LAT nous est rappelé dans le message du Conseil communal. Il s'agit de densifier le milieu bâti vers l'intérieur et contenir l'urbanisation, là où cela est possible. On voudrait appliquer cette théorie à une zone à bâtir équipée du quartier de Platta et située à 1,2 kilomètres du centre-ville. Alors, que dire d'un hypothétique quartier à bâtir de toute pièce sans équipement et



transports publics, au fond d'une piste de ski au milieu d'une forêt et à plus de 3,5 kilomètres à vol d'oiseau du centre-ville.

Nous avons enfin relevé par observation que les communes attenantes du coteau nord de Sion étaient bien moins regardantes que notre Municipalité à une harmonisation des constructions en bordure de zone. Nous pensons cependant qu'il existe un juste milieu entre le laisser-tout-bâtir et dézoner une zone à bâtir existante. En tant que parti du centre, nous soutenons ce juste milieu et sommes persuadés qu'une solution en accord avec une majorité de propriétaires sera trouvée pour un développement harmonieux de cette zone de Platta d'en haut. Merci pour votre attention.

Noémie Kuchler-Mayor, Conseillère générale, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil municipal et soutiendra la prolongation de la zone réservée. Même s'il n'est pas idéal de bloquer le sort d'une zone et ainsi laisser les propriétaires des parcelles concernées dans l'incertitude de leur futur, les arguments avancés par la Municipalité nous semblent cohérents. Platta est un quartier attractif, jouissant d'une position privilégiée avec sa vue sur Valère et Tourbillon ainsi que sa proximité du centre-ville et de la nature. Sa position en limite de zone à bâtir et sa visibilité en font néanmoins une zone sensible. Bien que la forte déclivité du terrain semble compromettre toute construction qui ne dénaturerait pas le paysage, les terrains à bâtir en ville de Sion se raréfient. Une décision posée et réfléchie est donc nécessaire. Le groupe PLR est d'avis qu'une prolongation de réservation permettra cette analyse approfondie. Nous saluons la bonne communication qui a été instaurée entre la Municipalité et les différents propriétaires et souhaitons que celle-ci perdure durant cette nouvelle phase. Avec les études déjà réalisées, la Ville a toutes les cartes en main pour prendre une décision rapidement. Aussi, nous incitons la Municipalité à répondre à la problématique dans un délai raisonnable sans devoir utiliser l'intégralité des 3 ans à disposition qui, j'en suis sûre, lui seront donnée dans quelques instants. Merci pour votre attention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Après examen de la demande de prolongation de zone, le groupe UDC laisse la liberté de vote. En effet, si la zone est difficile à bâtir, elle est à proximité de toutes les commodités du quartier de Platta, un élément en faveur des projets de construction de qualité. Cependant, de nombreuses difficultés s'opposent au maintien en zone à bâtir : l'accessibilité des parcelles, le respect de l'intégration paysagère et du relief, la proximité de zones agricoles protégées.

La ville œuvre pour une densification de qualité vers l'intérieur de la ville en respectant les spécificités paysagères et le Conseil général a aussi fait monde de ce même souci d'intégration du bâti, notamment lors de l'examen des deux césures vertes à l'ouest et à l'est de la ville.

C'est pourquoi je me prononcerai en faveur du maintien en zone réservée pour que les coteaux et le vignoble soit préservés et que des solutions soient éventuellement trouvées pour faire cohabiter si possible un bâti intégré et cohérent avec le relief de nos coteaux, sinon un dézonement en faveur d'une densification vers l'intérieur.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. L'AdG a étudié avec attention ce message et tient à relever quelques éléments importants. Premièrement, nous félicitons le Conseil municipal et le service de l'urbanisme et de la mobilité de mener une réflexion sur l'expansion de la ville et sur son périmètre urbain.

Ensuite, nous sommes aussi agréablement surpris que la protection du paysage, du vignoble, ainsi que de la voie historique traversant ce quartier, soient prises en compte malgré la forte pression immobilière que subit notre ville. C'est un réjouissement de constater que la protection du coteau dans ce cas, mais de l'écrin naturel entourant notre ville de manière générale, compte également dans la pesée des intérêts face aux projets des promoteurs parfois démesurés, comme on l'a vu dans le message du Conseil municipal. Il est aussi réjouissant de voir que la mobilité douce et les espaces verts sont pris en compte dans la construction de ce quartier et nous félicitons le service urbanisme et mobilité pour sa démarche proactive sur ces thématiques.



Nous porterons une attention toute particulière aux nouveaux projets présentés durant ce délai car nous ne souhaitons pas que des promoteurs profitent de cette période pour monter de nouveaux projets qui pourraient être réalisés à Platta et ainsi dévisager notre coteau. Finalement, nous saluons la volonté de la Municipalité d'adopter enfin une démarche volontaire dans la prise en compte de l'inventaire ISOS qui impose des critères très clairs à respecter lorsque nous parlons de l'extension de notre périmètre urbain. Vous l'aurez compris, l'AdG soutiendra donc dans cette optique la prolongation de la zone réservée à Platta d'en haut et encourage la ville à rester proactive à l'avenir dans le développement des quartiers de notre ville en continuant à réfléchir à une densification vers l'intérieur, plutôt que de s'étendre sans limite et sans règle, comme dans certaines autres communes valaisannes.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. La zone de Platta d'en haut est située aux limites de la ville, au pied du vignoble bordant le bisse de Clavau. C'est une zone très sensible. J'ai été particulièrement interpellé d'apprendre qu'une zone située dans le périmètre de sauvegarde de l'ISOS, c'est-à-dire l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, soit dans une zone à bâtir à Sion.

Je vous rappelle que l'ISOS a été fondé en 1966 et que Sion fait l'objet d'une fiche depuis 1979.

Comme relevé dans le message du Conseil communal, ce terrain est en pente très forte et pose un sérieux problème d'accès. L'enjeu de la LAT nous impose une densification et non un étalement. Il nous semble donc important de prolonger de 3 ans cette zone réservée au lieu-dit Platta d'en haut, ce qui donnera du temps pour vérifier si une solution acceptable d'implantation est réalisable et, dans ce cas, de préparer un plan de quartier. Le groupe des Verts votera en faveur de cette prolongation.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce message s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire rouge, abstention blanc. Le vote est lancé.

Le message concernant la prolongation de la zone réservée de Platta d'en haut est donc accepté par 51 oui, 1 abstention, 0 non.

IV- Réponse au postulat "Pour l'engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le président de la Municipalité, je vous prie de nous donner la réponse de la Municipalité à ce postulat.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais vous apporter la réponse à ce postulat. Peut-être vous rappeler le contexte dans lequel cette réponse est donnée. Comme vous le savez, une convention relative au centre de préapprentissage des métiers de la mécanique sur le site aéroportuaire de Sion a été signée en 2016 entre la Confédération, le Canton du Valais et la Ville de Sion. Dans cette convention, on stipule que la Confédération prend en charge la totalité des coûts liés à la formation de 32 apprentis, soit 8 par année.

L'engagement d'apprentis supplémentaires doit être financé par le Canton et la Ville. Sur le fond, le Conseil municipal estime que cette tâche de formation d'apprentis devrait incomber entièrement au canton. C'est vrai que l'on crée, avec ce soutien, une certaine distorsion de formation par rapport à une profession particulière et par rapport à notre pratique et relation au canton. Toutefois, l'article 4 de cette convention stipule que la Ville assume le 50% des coûts pris en charge par le canton du Valais, jusqu'à concurrence d'un montant de 200'000 francs par année.

La convention fixe le coût annuel d'un apprenti pour une capacité d'accueil intermédiaire, donc maximum 40 apprentis en formation, à 22'500 francs par année. Etant donné que ce postulat a été déposé auprès des deux exécutifs, voici la position du Canton du Valais et de la Ville de Sion : plusieurs rencontres ont eu lieu entre les services de la formation professionnelle, le président de la Ville et les



responsables du centre de formation de la base aérienne, mais également avec les responsables d'Aérocampus, société sise sur le site de l'aéroport de Sion, pour examiner dans quelle mesure la formation des polymécaniciens avec orientation maintenance d'aéronef, pouvait être proposée et développée. Les discussions sont en cours avec comme objectif la formation de plus d'apprentis et, par là même l'augmentation du potentiel de jeunes qui pourront ensuite poursuivre leur formation dans les HES et en particulier dans la haute école d'ingénierie de Sion. Tout comme le canton, la Ville est sensible et disposée à former un maximum de jeunes dans ces domaines dont l'économie sédunoise et valaisanne a besoin.

Nous vous proposons dès lors d'aller dans le même sens que le canton dans sa réponse du 24 janvier 2019 au postulat et de recruter 2 à 4 apprentis supplémentaires pour autant que les candidatures reçues soient de qualité suffisante dès la rentrée scolaire 2019.

L'incidence financière pour Sion, et selon la convention à laquelle j'ai fait mention tout à l'heure, sera à hauteur de 22'500 francs par année en cas d'engagement de deux apprentis supplémentaires et de 45'000 francs par année en cas d'engagement de 4 apprentis supplémentaires. Je vous rappelle que cette convention a été signée pour une période qui va de 2019 à 2029, ce qui signifie à la fin si on engage ces 4 apprentis, 1'340'000 francs d'engagement pour la Ville de Sion, pour la formation de ces apprentis supplémentaires. Il est donc proposé d'accepter le postulat que vous nous avez soumis.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Tout d'abord, permettez-moi une remarque sur la forme. Ce postulat dont j'étais le premier signataire a été déposé en mai 2017. Notre règlement donne normalement une année au Conseil municipal pour y répondre. J'accepte cependant bien volontiers dans le cas présent un dépassement de ce délai en raison de la nécessaire coordination avec le canton. En effet, mon collègue Mathieu Gachnang, que je remercie ici, a porté ce même dossier au Grand Conseil avec un succès tout aussi grand. Cette collaboration fructueuse entre la commune de Sion et le canton du Valais est à souligner. J'espère qu'elle se poursuivra lors des discussions et des décisions sur l'avenir de l'aéroport.

Pas de souci donc sur ce délai de deux ans pour rendre réponse. Par contre, ce même règlement du Conseil général, article 36, prévoit que les réponses au postulat et interpellations soient transmises au premier signataire ainsi qu'au bureau 10 jours avant la séance plénière dans laquelle la réponse est apportée. Ceci n'a pas été le cas. J'ai reçu cela hier matin. Je demande dès lors à la Municipalité de s'arranger pour que des situations semblables, de non-respect des délais dans la circulation de l'information, ne se reproduisent plus. Ceci est d'autant plus dommageable que la commission ad hoc, communication et transparence dont je faisais partie, avait déjà relevé des manquements dans ces échanges entre le Conseil communal et le Conseil général. Il est donc essentiel que ce thème des délais et de la meilleure manière de faire circuler les informations et les renseignements figure à l'ordre du jour d'une prochaine séance de coordination entre le bureau du Conseil général et la chargée de communication de la Ville.

Au-delà de cet élément formel, c'est évidemment avec grand plaisir que le groupe PDC accueille la réponse positive de la Municipalité à son postulat concernant l'engagement de 16 apprentis supplémentaires à la base aérienne. Chaque année, jusqu'à 4 jeunes de plus pourront ainsi se former en tant que polymécaniciennes ou polymécaniciens. Si ce nombre peut sembler faible, c'est tout de même un signal important en faveur de la filière technique et industrielle, non seulement de la région sédunoise, mais aussi de tout le canton. Nos entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée. J'espère que les PME et leurs dirigeants suivront l'effort de l'Etat du Valais et de la commune de Sion en développant à leur tour leurs offres de formation. En ce qui concerne l'aéroport de Sion, son avenir passe par une diversification des activités. La maintenance des appareils en fait clairement partie. Il y a là un potentiel important qu'il faut maintenant exploiter au mieux, en partenariat avec les entreprises aéronautiques déjà présentes et celles qui viendront pour y investir et proposer des places de travail à haute valeur ajoutée.

Le PDC, grâce à ce double postulat au Conseil général et au Grand Conseil, a contribué à la formation professionnelle des jeunes tout en soutenant les places de travail du tissu économique local. Nous en sommes fiers. Nous saluons la réalisation de ce projet dès la prochaine rentrée. Par ailleurs, nous



incitons les autorités à s'approcher de la Confédération pour que celle-ci pérennise, voire augmente son soutien financier au centre de formation de la base aérienne bien au-delà de l'actuelle convention valable jusqu'en 2029. Merci à la Municipalité pour son implication passée et future dans ce dossier.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vous prie d'excuser ce délai parce que le Conseil municipal l'a respecté dans le cadre d'une décision qu'il a prise le 4 avril; cela a dû rester bloqué dans une boîte. J'aimerais aussi dire que ce n'est pas à Madame Mayencourt de gérer les relations entre le Conseil général et le Conseil municipal, mais bien entre la présidence du bureau et la Chancellerie. Nous allons, à l'avenir, veiller à respecter ces délais.

V- Réponse au postulat "Sur le harcèlement de rue"

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le président de Municipalité c'est à vous pour nous en donner la réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vous rappelle le contexte. Vous avez accepté lors du plenum du 27 mars 2018, un postulat interpartis, intitulé harcèlement de rue. Vous nous demandiez par ce postulat d'effectuer d'une part une étude pour évaluer l'ampleur du phénomène du harcèlement de rue à Sion et, d'autre part, d'étudier des mesures concrètes à adopter pour combattre ce phénomène. Je ne vais pas vous refaire un discours et une présentation de ce qu'est le harcèlement de rue. Vous lirez, c'est une réponse qui est assez fournie. Le bureau l'a reçue et le premier signataire également. Cela vous sera transmis. Nous avons analysé ce qui avait été fait à Lausanne en 2016 et qui montre aujourd'hui que le harcèlement de rue est une réalité qui ne peut être ignorée. J'ai quelques chiffres qui le prouvent du côté de Lausanne. 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans ont été harcelées au cours de l'année. La moitié des victimes ont été harcelées au moins 1 fois par mois. 82% des femmes interrogées estiment qu'il faut dénoncer le harcèlement de rue. Nous nous sommes donc préoccupés de la situation à Sion. Sur la base de cette étude réalisée à Lausanne, nous pouvons faire l'hypothèse que la ville de Sion, comme tout espace public, n'est pas épargnée par les phénomènes de harcèlement sans que l'on puisse en estimer l'ampleur. Obtenir les chiffres précis pour la ville de Sion nécessitait des moyens importants de l'ordre de 50'000 francs selon une offre que nous avons demandée à la HES SO en travail social. Nous pouvons, cependant, extrapoler et raisonnablement penser que les chiffres qui ressortaient d'une étude menée à Sion seraient relativement semblables à ceux de Lausanne. Aussi et en accord avec le premier signataire, Monsieur Bastian Collet, il a été décidé de renoncer à cette étude et de nous concentrer sur les mesures à entreprendre pour combattre ce phénomène.

En outre, notre police municipale (puisque que c'est une réponse que je donne mais au nom de plusieurs dicastères, vous le verrez tout à l'heure) estime que sur la base de son expérience et de sa présence permanente dans les rues, lors des manifestations notamment, il s'agit d'une problématique qui est présente sur le territoire de notre commune mais relativement peu relevée à l'attention des agents qui sont en charge de ce type d'intervention. Toutefois, la police municipale est sensible à cette problématique et à la nécessité que la situation actuelle, qu'on peut qualifier de plutôt favorable à Sion, perdure dans le futur. Au niveau scolaire, puisque l'on est toujours dans le constat et le diagnostic, de récentes études montrent que les cas de harcèlement concernent entre 5 et 10% des élèves. Bien évidemment, cette problématique touche également les écoles séduinoises. La direction des écoles soucieuse du bien-être de tous les élèves est particulièrement sensible à ce genre d'agissement. En effet, les conséquences de ce type de violence sont très graves, aussi bien au plan psychologique que scolaire.

Je ne vais pas vous lire les mesures qui ont été proposées pour Lausanne, mais me concentrer sur les mesures de prévention à Sion. Il convient ici d'indiquer que la ville de Sion est consciente de ce phénomène de harcèlement et qu'elle déploie déjà toute une batterie de mesures de prévention coordonnées par plusieurs dicastères, principalement la police, les écoles, le secteur jeunesse et je salue dans la tribune plusieurs de ses collaboratrices et collaborateurs qui sont là ce soir pour marquer leur présence et leur engagement. En termes de jeunesse, la politique jeunesse de la ville de Sion



adoptée en 2009 a été développée dans le but de mettre en place une action durable de la ville en faveur de la jeunesse. Elle assure une approche globale sur le plan thématique qui vise non seulement à favoriser une occupation structurée et constructive du temps libre des jeunes mais aussi à créer des conditions-cadres favorables en termes de vivre-ensemble. Pour ce faire, la ville et son secteur jeunesse ont notamment développé et pilote depuis plus de 15 ans, un observatoire de la jeunesse, qui est une plateforme de rencontres et d'échanges qui rassemble des professionnels-clés du réseau séduinois, aussi bien parmi les différents services de la ville qu'auprès des autres acteurs impliqués, notamment le canton, les différents établissements scolaires et le monde associatif des différents domaines : l'éducation, la promotion, l'animation, l'intégration, la prévention et la répression. Cette transversalité des approches permet à l'observatoire de mener une politique coordonnée de soutien aux jeunes séduinoises et séduinois et d'anticiper les réponses à apporter à leurs besoins selon l'évolution observée de leur environnement social ou des comportements individuels et collectifs.

Les dispositions et mesures suivantes ont ainsi notamment été mises en œuvre concernant le respect des gens. Un programme du respect des gens et des choses, qui a été proposé depuis 2007, est un programme évolutif de sensibilisation au bien vivre-ensemble, qui s'articule notamment autour de la notion du respect. Ce programme est conduit en partenariat avec le RLC, la police municipale et Car postal. Il vise à réduire les incivilités en tous genres et est mené actuellement et annuellement auprès de quelque 350 élèves de 8H séduinois sur deux demi-journées à un âge charnière juste avant leur entrée au CO.

Depuis 2017 et sur la base de constats de terrain identifiés par les membres de l'observatoire, le programme a renforcé ces messages de sensibilisation destinés à cerner, prévenir et aplanir les problématiques liées au harcèlement. Intimidation verbale, relationnelle, cyber harcèlement, etc. Un nouveau module spécifique sur le thème du harcèlement est désormais proposé sous la forme de jeux de rôle puis de moments d'échange et de discussions avec les élèves. Parallèlement, l'ensemble des parents d'élèves de 7H et de 8H de la ville, a bénéficié dans l'année scolaire 2017/2018, d'un message d'information sur le harcèlement lors des réunions de parents qui sont obligatoires. Un spectacle interactif de la compagnie Caméléon est également proposé auxdits parents.

Autre élément d'action, la présence sur le terrain. Effectivement, au-delà des actions d'information et de prévention organisées à large échelle, les éducateurs de rue du RLC assurent des présences régulières sur le terrain, les soirs de semaines et les week-ends.

L'objectif est de se rendre visible et disponible en allant à la rencontre des jeunes dans les espaces publics, centre-ville, jardin public de la Planta, gare, etc. pour échanger avec eux sur différents thèmes dont ceux ayant trait au harcèlement de rue ainsi qu'au respect de soi et des femmes. En complément, les 10 éducateurs mènent des suivis individuels pour apporter de façon anonyme un soutien, une écoute et des conseils personnalisés aux familles, aux jeunes qui en feraient la demande. Ces suivis sont également l'occasion d'informer les bénéficiaires des prestations existantes et de les renvoyer au besoin dans les structures ad hoc.

Autre action très concrète : une campagne qui s'appelle "Stop harcèlement" en complément des actions que nous avons évoquées. Le pôle éducation de rue du secteur RLC a mis sur pied début 2019, une campagne d'affichage spécifique intitulée "Stop harcèlement", menée en collaboration avec les structures spécialisées Action innocence, Pro Juventute Valais romand et CIAO.ch. Cette action est présente dans tous les établissements scolaires et lieux stratégiques séduinois au travers d'affiches. Ces dernières informent les jeunes des coordonnées des personnes ressources pouvant être contactées par des victimes de harcèlement. Un court-métrage également spécifique sur le thème nommé "réagissons" a également été réalisé par l'Association jeunesse Cerkenamo. Mis à disposition gratuitement sur les réseaux sociaux, vous trouverez dans la réponse le lien pour aller visionner ce petit film. D'autres actions en termes d'éducation en santé sexuelle puisqu'il faut pouvoir couvrir toute la palette des risques. Nous sommes les partenaires du réseau de l'observatoire que sont les centres SIPE qui participent à la prévention du harcèlement en amont dans les domaines des droits et devoirs en matière d'intégrité sexuelle. Leurs actions se développent sous la forme de cours dans les écoles de 2H-6H, 8H et 10 CO et post obligatoire et bien sûr de permanence ouverte à la population. Il y a également des activités de prévention de l'alcool, dans le cas d'addiction Valais qui a été transféré à



Promotion Santé Valais au premier juillet 2018, qui garantissent un coaching et un contrôle dans les manifestations à risques : le label fiesta, une sensibilisation aux dangers de l'alcool, les programmes "Be my Angel" et "T'assures, t'es sûr ?" au secondaire II et des mesures de protection de la jeunesse via des achats tests d'alcool dans les établissements publics. En ce qui concerne les écoles, l'école doit imposer le respect de chacun et il est du devoir de l'enseignant d'intervenir avec fermeté pour rappeler aux élèves que le harcèlement est strictement interdit par la loi. Si l'enseignant constate que ces interventions ne sont pas suffisantes, il devra contacter sans délai le coordinateur pédagogique ou le médiateur scolaire. La police, quant à elle, examine actuellement l'opportunité de participer à des modules de formation qui pourraient être mis sur pied prochainement pour le personnel policier au niveau cantonal. Ces modules permettront une plus large appréhension du phénomène. Elle veille également à apporter une attention toute particulière dans son travail sur le terrain et à réprimer les comportements inadéquats. L'intégration est aussi concernée par la problématique dans un domaine qui n'est peut-être pas forcément directement connecté au harcèlement. Il convient également de mentionner la participation du service de l'intégration à la semaine valaisanne d'actions contre le racisme qui se déroule chaque année fin mars.

Conclusion : nous le voyons, la Ville de Sion, au travers des différentes actions de prévention énumérées longuement mais de manière exhaustive ci-dessus, accorde une attention toute particulière au phénomène du harcèlement de rue. Les dicastères concernés évaluent constamment la situation sur le terrain et au contact notamment des jeunes, améliorent les mesures de prévention en place, et le cas échéant en créent de nouvelles, adaptées aux différents publics concernés par cette thématique. La campagne "Stop harcèlement" lancée au début de cette année en est la parfaite illustration et démontre parfaitement la préoccupation constante des services de la ville sur cette thématique.

A titre de comparaison avec les mesures entreprises à Lausanne, nous pouvons affirmer que Sion fait plutôt figure de bon élève dans le domaine de la prévention. A notre sens, les mesures déployées correspondent tout à fait à la réalité de notre ville et permettent de répondre au postulat que vous nous avez soumis.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Tout d'abord, je tenais à remercier en mon nom propre ainsi qu'au nom de tous les signataires, la Municipalité et les services concernés pour le travail d'inventaire conséquent des mesures déjà en place suite à notre postulat. Je suis heureux de relever que la ville et les différents acteurs du secteur de la jeunesse semblent déjà effectuer un travail de prévention et de sensibilisation important et je souhaite que ces actions perdurent et portent leurs fruits auprès des futures citoyennes et citoyens que sont les élèves des écoles de Sion et alentours. Parmi les mesures citées par Monsieur le président, on voit qu'il y a énormément d'acteurs qui sont impliqués. On a donc des acteurs du domaine public, associatif, le RLC qui est très présent sur cette thématique, la police municipale, les cars postaux, les éducateurs de rue du RLC et les animateurs aussi; au niveau de la campagne d'affichage, les Associations Action innocence, Pro Juventute, CIAO.ch, les centres SIPE qui gèrent l'éducation en santé sexuelle; Promotion Santé Valais qui a repris le mandat d'addiction Valais, les enseignants qui sensibilisent les élèves et qui essaient de gérer ces comportements et de corriger le tir quand il y a lieu de le faire, la police qui est sur le terrain et puis le service de l'intégration avec sa participation à la semaine valaisanne d'actions contre le racisme.

Ces mesures représentent un impressionnant arsenal qui s'articule principalement, voire uniquement, autour de la prévention en milieu scolaire et auprès des jeunes. C'est primordial mais cela pose la question de qui sont les personnes concernées par le harcèlement de rue. Et que fait-on du reste de la population séduinoise et des témoignages que j'ai pu recueillir quand je préparais ce postulat ? Quid de la jeune universitaire qui a la boule au ventre tous les jours durant son job d'été dans un milieu uniquement masculin car elle y était sifflée et ne s'y sentait pas à l'aise ? Que dire de la serveuse d'un établissement public qui doit supporter toute la journée des remarques misogynes, voire des gestes déplacés, durant son travail ? Qu'en est-il des personnes de tout âge, offensées en raison de leur orientation sexuelle ? Que fait-on pour les victimes en dehors des milieux scolaires qui ont peur de déposer plainte, plainte qui a toujours très peu de chance d'aboutir comme le soulève la ville elle-même ? Ce n'est pas parce que la police ne le relève pas ou qu'il n'y a pas de plainte, que ces actes sont inexistantes.



La réponse au postulat contient la définition du harcèlement de rue : une sollicitation non désirée d'une personne ou d'un groupe de personnes envers une minorité de genre, dénigrée soit en raison de son sexe, soit de son orientation sexuelle. Cela peut se passer dans la rue, bars, transports en communs ou dans les autres endroits publics.

Cela peut concerner des sifflements, remarques à caractère sexuel, regards déplacés, insultes, gestes inopportuns, etc. Ils dérangent, mettent mal à l'aise, c'est la régularité de ces actes qui pose problème. Avec cette définition en tête, il nous semble important mais un peu réducteur et stigmatisant de se concentrer uniquement sur les écoles et les jeunes. Le harcèlement de rue n'est pas un harcèlement entre jeunes mais une forme de violence de genre également. Alors oui, comme indiqué dans les conclusions Sion fait plutôt figure de bon élève dans le domaine de la prévention mais de la prévention scolaire principalement. Et s'il faut féliciter la Ville et les différents acteurs impliqués pour leur investissement contre le harcèlement, notre postulat concernait bien le harcèlement de rue, pas uniquement le harcèlement à l'école ou le cyber harcèlement. Nous trouvons donc la réponse de la Ville encourageante mais quelque peu décevante et nous demandons concrètement que la Ville élargisse ses efforts au reste de la population pour protéger toutes les victimes potentielles. Si, en discutant avec le président de la Ville, j'avais effectivement donné mon accord pour ne pas faire d'étude en raison de son coût, c'était en imaginant naïvement que cet argent économisé pourrait servir à financer de plus larges mesures de sensibilisation et/ou une campagne ciblée sur le harcèlement de rue. Et si le constat peut être fait que le harcèlement de rue existe à Sion aussi, quelles sont les zones à problèmes au centre-ville ? Dans les quartiers, existe-t-il aussi à Salins, aux Agettes, à Bramois ou à Uvrier ? Pas de réponse non plus à ces questions. Si nous relevons encore des failles dans la réponse à ce postulat, nous imaginons aussi des solutions et des pistes à envisager. Après consultation des différents acteurs du domaine de la jeunesse à Sion, ces derniers semblent manquer de moyens pour mener à bien et étendre leurs actions. Ils font déjà beaucoup, mais ils sont frustrés de ne pas pouvoir en faire plus, alors qu'ils ont les compétences pour le faire. La Ville a-t-elle l'intention d'augmenter les ressources humaines pour de nouveaux éducateurs de rue ou animateurs ou vise-t-elle le statu quo ? Ne peut-on pas dédier une page du site de la Ville à cette thématique, comme l'a fait Martigny par exemple, en rappelant la définition et les moyens de défense contre ce phénomène ? Et finalement pourquoi ne pas participer avec une partie des 50'000 francs qu'aurait coûté l'étude de la HES SO à la campagne de crowdfunding, campagne entreprise à Lausanne avec Yann Marguet notamment, pour mettre en place une application facile d'utilisation pour signaler les cas problématiques partout en Romandie et ainsi prévenir ce problème ?

En conclusion, je remercie la Municipalité et les acteurs impliqués pour l'engagement auprès de notre jeunesse dans ce domaine. Mais nous demandons que les efforts soient poursuivis et élargis au reste de la population car il s'agit ici d'éducation et de sécurité d'une partie non négligeable de notre population. Sans s'immiscer dans l'opérationnel, nous garderons un œil attentif sur ce dossier et nous amenderons le budget 2020 en fonction, si nous estimons que les objectifs ne sont pas assez ambitieux et que les montants ne répondent pas aux besoins émis par les personnes de terrain dans ce combat important.

J'ai reçu la réponse lundi matin à 8h46 et j'aurais voulu pouvoir la partager avec les différents acteurs concernés parce que lorsque l'on dépose un postulat, c'est un long processus, cela a duré un an et demi, on fait des alliances avec les partis, on consulte tout le monde et puis c'est vrai que c'est un peu dommage de devoir analyser la réponse dans la précipitation et sans les acteurs concernés ou les potentielles victimes puisque ce sont elles que l'on représente aussi, ici en tant qu'élus.

VI- Crédits supplémentaires 2019/39 à 41 : rapport de la commission de gestion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je prie Monsieur Charles-André Rey, rapporteur de la CoGest, de bien vouloir venir nous les présenter.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Visiblement, la dernière fois une présentation succincte vous a plu, donc je vais réitérer l'expérience. Nous avons, dans la Commission de gestion, examiné 3



crédits supplémentaires qui étaient liés. Ils nous ont été présentés pour un total de 655'000 francs. Il n'y a donc pas eu de vote. Je vous remercie de votre attention.

VII- Information de la Ville

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais vous donner quelques petites informations sur la Ville et puis j'aimerais tout à l'heure donner la parole à Monsieur Léonard Evéquoz qui est le coordinateur de l'agglomération qui viendra vous faire un point de situation sur le projet d'agglomération et je prendrai la parole dans un deuxième temps pour vous faire un point de situation sur le bilan de mi-législature du Conseil municipal.

Vous l'avez vu, concernant la réforme fiscale et le financement de l'AVS que le canton a proposé ou va proposer vraisemblablement au Grand Conseil une nouvelle mouture de cette réforme fiscale 2017, en ayant pris deux décisions. La première est d'abaisser le taux pour le premier palier de bénéficiaires des entreprises qui était de 12.66% à 11.89% et d'augmenter l'assiette de ce premier palier qui était de 150'000 francs à 250'000 francs. La deuxième décision concerne le deuxième palier, donc au-delà de 150'000 francs de bénéficiaires, nous avons un taux valaisan de 21.56; il serait abaissé à 16.98.

Je vous l'avais dit à l'époque, la réforme fiscale RIE3 pouvait coûter aux contribuables valaisans et sédunois 130 millions, partagés à moitié par le canton, moitié par les communes. Avec cette mouture, la facture fiscale est d'un peu plus de 90 millions et 60% resteront à charge du canton. Par conséquent pour les communes, c'est une diminution de 50% de l'incidence fiscale. C'est donc un bon premier pas dans le cadre de la discussion fiscale que nous aurons ou que le Grand Conseil aura vraisemblablement cet automne en septembre ou en décembre.

Nous avons aussi commencé à conduire nos rencontres citoyennes qui se passent fort bien. On a la chance d'avoir beaucoup de fréquentation et de nombreuses questions. Nous avons pris l'engagement de répondre à toutes les questions qui nous seraient posées. La forme n'est encore pas déterminée mais jusqu'à la fin de l'année et début d'année prochaine nous continuerons à aller dans les différents quartiers à différents horaires pour pouvoir rencontrer les différents types de population.

En ce qui concerne le projet Ronquoz 21, on vous avait annoncé le lancement d'un concours, un mandat d'études parallèles. Le jury s'est réuni pour sélectionner sept bureaux. Nous avons la chance d'avoir eu beaucoup d'intérêt, de bureaux étrangers, de bureaux prestigieux (parce que c'est vrai que ce n'est pas tous les jours que l'on peut reconverter 60 hectares du cœur d'une ville qui sont aujourd'hui en zone industrielle dans une mixité d'activité) et nous nous réjouissons d'attendre le mois de novembre pour connaître le projet lauréat.

En ce qui concerne la fusion ESR et SIESA que vous aviez approuvée avec la modification du règlement en fin d'année 2018, je peux vous dire que la nouvelle société a été constituée le 11 mars dernier. Pour l'instant, elle a un nom de code, elle s'appelle "société d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique Sion/Sierre Région SA", mais nous avons en parallèle un concours d'agence pour une marque et un nom de société que nous vous communiquerons d'ici la fin de l'année.

Des informations encore qui concernent des thématiques que je vous présente régulièrement. La première concerne les charges de centralité. La Ville de Sion, comme les autres villes valaisannes, a conduit une étude avec la société Ecoplan et nous devrions avoir mi-septembre les résultats de ces charges de centralité. Je vous rappelle que l'objectif est vraiment d'identifier les charges de centralité, c'est-à-dire des charges que vous et nous, citoyennes et citoyens de la ville, payons pour des usagers qui ne sont pas domiciliés sur le territoire communal. Il y aura aussi les bénéficiaires de cette centralité qui seront examinés et l'on pourra identifier secteur par secteur d'activité quel est le coût de cette centralité pour la collectivité sédunoise. Nous verrons comment défendre nos intérêts. Je vous rappelle que l'objectif est véritablement de faire introduire cette notion de centralité, par exemple dans la péréquation financière cantonale ou dans d'autres mécanismes de partage des charges.



La semaine prochaine, le jugement du concours du nouveau bâtiment de la HES en santé sociale à proximité de l'hôpital sera communiqué. Là aussi beaucoup d'intérêt, beaucoup de beaux projets pour compléter ce pôle santé autour de l'hôpital de Sion et de la clinique SUVA.

Voilà les quelques informations, Mesdames et Messieurs que je souhaitais vous apporter de la part de la Municipalité. Si vous êtes d'accord, je vous propose d'accueillir Léonard Evéquoaz afin qu'il puisse vous présenter la situation du projet d'agglomération, et puis éventuellement répondre à vos questions.

Evéquoaz Léonard, Coordinateur de l'agglomération. Je vous remercie de me recevoir une nouvelle fois dans cette salle pour faire le point sur le projet d'agglomération. Je ne vais pas réussir à être autant bref que la Commission de Gestion, mais je vais faire de mon mieux pour rester dans les 15 minutes à disposition.

On va commencer par un petit rappel de ce qu'est le projet d'Agglo. On va surtout faire le point sur les mesures qui sont en cours de réalisation et enfin sur les projets qui sont de manière plus générale réalisés à l'échelle de l'agglomération.

Tout d'abord, un petit résumé sur les projets d'agglomération. Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi est-ce que l'on a des projets qui sont lancés dans le Valais central et dans 39 autres endroits en Suisse de manière générale ? C'est vraiment pour assurer une gestion coordonnée d'un bien qui est commun. Ce bien, c'est le territoire qui lui est stable, il est figé, mais par contre les activités qui s'y passent, elles sont vivantes, elles sont en constante évolution. Ces évolutions viennent d'une part d'un changement de mentalité, par exemple une urbanisation qui est croissante. Vous connaissez très bien la problématique. On estime à 66% la part de la population mondiale qui habitera dans des villes d'ici 2050, cela engendre certains problèmes. Ces problèmes, c'est la démographie, une démographie qui est grandissante, due au taux de reproduction naturelle ou à l'immigration. Cette démographie grandissante engendre, elle-même, des problèmes environnementaux liés au traitement de l'eau, au traitement des déchets ou à la pollution environnementale. Cette pollution environnementale qui peut provenir, entre autres choses, des transports dans l'ordre de 30% environ. De par cette constatation, on va essayer de développer un petit peu les systèmes de transports, transports publics, transports alternatifs et c'est toute cette question qui doit être posée lorsque l'on développe ce projet dans une première instance.

Un petit slide qui rappelle l'actualité. C'est quelque chose qui date de cette semaine, c'est une étude qui a été faite en France mais qui se retrouve de manière similaire dans les statistiques suisses. Plus d'un tiers des automobilistes urbains seraient prêts à laisser tomber les voitures. Ces chiffres sont également vrais pour le Valais. On le voit dans les statistiques qui concernent le permis de conduire qui recule d'année en année. On a une un âge moyen pour passer le permis qui est sauf erreur de 26 ans, même en Valais. A partir de cette constatation, on a des solutions à trouver. Cela est une carte qui représente les pistes cyclables qui sont sécurisées et recensées à l'échelle de l'Europe. On voit très bien que sur la partie nord de l'Europe, sans surprise, on a une densité qui est extrême alors que plus on descend au sud, plus on approche un certain travail à réaliser.

Cette question qui peut se poser, c'est vous, ce sont les élus qui peuvent y répondre : quel type de mobilité veut-on envisager pour le futur ? La mobilité a évidemment un impact non négligeable sur les activités économiques d'une région, sur la manière dont on pourra se déplacer au quotidien, autant pour la mobilité pendulaire que pour la mobilité de loisirs. L'ultra mobilité, c'est le scénario qui est actuellement choisi d'aller toujours plus loin, toujours plus vite. Les chiffres montrent que si l'on donne l'opportunité d'aller plus vite, on ne passera pas moins de temps dans les transports mais au contraire, on ira toujours plus loin en utilisant le même temps à disposition pour se déplacer. Est-ce que c'est le schéma que l'on veut ou est-ce que l'on peut passer à de l'alter mobilité ? donc, des modes différents, un mode multimodal (mélanger le vélo, les transports publics, la voiture ou même penser à de la proximité, donc de moins se déplacer pour des raisons qui ne sont pas toujours valables mais plutôt de profiter de l'environnement dans lequel on évolue et de profiter de modes doux comme la marche ou le vélo). Ces choix doivent être faits à deux niveaux. Premièrement, d'un point de vue politique mais aussi d'un point de vue citoyen. On retombe dans la communication, on retombe dans l'éducation et dans la vision que l'on peut transmettre aux différentes générations qui vont nous suivre pour savoir le chemin à prendre. Ces réflexions constituent le premier pas d'un projet d'agglomération. Ce sont les quatre



étapes principales, lorsque l'on veut déposer un projet d'agglomération, qui ont été présentées il y a une année et demie environ. Pour rappel, c'est la Confédération qui avait lancé ces projets d'agglos et lorsque l'on décide de déposer un projet, (chaque 4 ans on a le droit de le faire) on a plusieurs étapes à respecter. La première étant l'avant-projet avec une étude économique, démographique et une compréhension globale du territoire dans son ensemble. Durant cette étape on peut faire des réflexions un petit peu plus évoluées sur la sociologie, sur la vision que l'on a envie de donner au territoire pour les quatre, six, quinze ans à venir. Une fois que ces idées sont bien en place, on peut développer des mesures qui vont être proposées à Berne pour des cofinancements, des mesures d'infrastructures ou des mesures par exemple liées au territoire ou à l'environnement. Et finalement, on a cette phase de dépôt et d'examen qui est faite par des services fédéraux et qui dure environ une année et demie. La dernière fois que j'étais venu ici on venait de déposer le projet de troisième génération. Entre deux, il a été accepté; donc en septembre l'année passée on a eu la confirmation que ce projet était retenu. En début d'année, on a eu l'occasion de défendre certaines mesures qui n'avaient pas été retenues et, finalement, nous avons maintenant la phase de mise en œuvre qui commence, c'est-à-dire que nous avons 6 ans pour réaliser toutes les mesures qui sont cofinancées, faute de quoi, nous pourrions perdre le cofinancement qui avait été promis.

Le territoire s'étend d'Ardon à Salquenen avec la petite particularité qu'il a été créé en deux étapes. La première étape qui était l'Agglo Sion avec une douzaine de communes déjà acceptée en 2013 et finalement l'Agglo Valais central sur laquelle on communique actuellement avec 19 communes et qui a été validée comme je l'ai spécifié précédemment en septembre 2018.

Quelques chiffres : actuellement 19 communes, 110'000 habitants, 60'000 emplois. Au sein de l'équipe de l'Agglo Valais central, il y a toujours un équivalent plein temps mais qui est largement soutenu par les services des villes et par les communes avec qui l'on collabore, également soutenu par la région à travers l'antenne région Valais romand pour la réalisation d'environ 340 mesures qui totalisent un coût d'investissement de plus de 230 millions avec 75 millions de cofinancement. Je me permets d'insister sur le cofinancement. La Confédération ne va pas donner un chèque en blanc pour que l'on puisse réaliser des choses mais elle va participer à hauteur de 35 ou de 40% pour chaque mesure prévue selon la génération. Le reste est évidemment à la charge des maîtres d'ouvrage, que ce soit le canton ou les communes selon les types de mesures prévues.

Très concrètement je vais présenter ici quelques mesures qui sont soit en cours de réalisation, soit qui ont déjà été adjudgées en termes de concours et qui sont sous forme de dossiers à Berne pour préavis des cofinancements. On va commencer par la problématique de l'hôpital qui est séparé par l'autoroute d'un P+R et des quartiers qui sont au nord de l'autoroute. Le choix qui a été fait est de créer une passerelle mobilité douce qui rejoint en moins de 5 minutes ce parking à l'hôpital qui est l'un des principaux employeurs du canton. Vous voyez ici une image de synthèse du futur de cette passerelle. Elle permettra évidemment de parquer, en complément du nouveau parking, des véhicules sur le côté nord près du terrain de foot. Mais surtout elle permettra aux habitants de Vissigen et du sud entre le Rhône et l'autoroute de regagner l'hôpital de manière facilitée en vélo ou à pied.

Toujours dans les passerelles en cours de construction; c'est la mesure qui s'appelle MD8 qui permettra de relier la zone d'Uvrier à la zone de St-Léonard avec un vélo ou à pied sans avoir besoin de remonter sur la route cantonale.

Dans les passerelles plus importantes, on va parler d'un pont. C'est une mesure qui n'avait pas été retenue en première instance mais nous avons eu l'occasion avec le président Varone et la présidente du comité de pilotage d'aller à Berne défendre cette mesure et nous avons pu récupérer le financement en première priorité pour ce pont. Le pont, pour rappel, vous avez le quartier Ronquoz 21 qui a été évoqué précédemment, qui a une mobilité qui est en train de se transformer complètement avec des schémas de circulation qui seront totalement nouveaux dans les années à venir. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser le pont de la Drague afin de réduire au maximum le transport individuel sur la rue de l'industrie et de pouvoir faire renaître ce quartier avec des zones de rencontres et de mobilité douce. En appliquant certains critères, en avançant des variables qui étaient réelles et actuelles, on a pu récupérer le financement pour ce pont qui n'avait tout d'abord pas été retenu. Actuellement, il est en



cours de réflexion par les services techniques de la ville pour que l'on puisse le mettre en œuvre afin de respecter ce schéma de circulation pour l'ouverture de la HES.

Il y a également d'autres mesures non infrastructurelles. Il n'y a pas uniquement des réflexions sur des routes ou des arrêts de bus, il y a également du zonage, on parle de révision de zones industrielles. Ce sont des réflexions faites dans des plans directeurs que je vais décrire après et qui sont utiles à l'ensemble de la région pas seulement à la commune ou à la ville de Sion : un projet qui est tout à fait d'actualité, c'est la requalification de la traversée du village de Vétroz. Cela sort un petit peu du périmètre de Sion mais je trouve important de le spécifier ici étant donné que la mise à l'enquête va démarrer à la fin du mois et que c'est le projet le plus abouti en matière de traversée de village. Vous avez le village de Vétroz avec la route cantonale qui coupe réellement le village en deux, nord au sud. A l'heure actuelle, c'est un terrain stérile qui sert uniquement de places de parc. L'idée est vraiment de requalifier toute cette zone, d'améliorer la perméabilité nord-sud du village, de sécuriser la mobilité douce, de garantir la priorisation des transports publics et d'avoir des lieux de rencontre adéquats pour faire renaître ce centre de village qui était à l'abandon depuis beaucoup trop d'années.

De manière similaire, un concours a été adjugé pour la zone Uvrier St-Léonard. On a le même phénomène énoncé précédemment, on a une "presque autoroute" qui traverse le village et qui permet de manière très limitée un développement des activités autant économiques que de rencontres. On voit ici une image de synthèse du futur village. Il y a évidemment encore en tout cas une année travail avec les services concernés, avec la ville et avec le canton afin d'arriver à un résultat qui sera implémentable.

Au-delà des mesures individuelles, ce sont les mesures régionales qui permettent de faire travailler ces 19 communes avec une vision orientée vers le futur, une vision semblable à l'échelle de la région. On a donc plusieurs thématiques. Je vais vous parler des plans directeurs intercommunaux et des transports publics. Nous avons également la mobilité douce que je ne vais pas aborder en détail mais dans l'idée, c'est vraiment d'avoir une continuité pour l'usager que soit l'usager pendulaire ou l'usager sportif à travers toute l'agglomération et pas que cela stoppe d'une commune à l'autre. La gestion des données, ce sont également des projets d'envergure qui sont lancés à l'échelle de l'agglomération avec le canton, avec la HES, avec l'EPFL dans l'optique de vraiment utiliser les données à disposition sur le trafic, sur les données environnementales, etc. pour nous permettre d'éclairer nos prises de décision et d'avoir des arguments de communication dans cette optique de vision plus mathématique.

Les plans directeurs : à l'heure actuelle, le plan directeur cantonal doit revenir de Berne. Il a fait un séjour prolongé pour une analyse détaillée. A ma connaissance, il y a une majorité de points qui ont été acceptés. Il y a une petite partie qui est encore à Berne et qui devra faire l'objet de plusieurs révisions. En ce qui nous concerne, on peut parler des plans directeurs intercommunaux qui sont directement dépendants de ce plan directeur cantonal. Le plan directeur cantonal donne plusieurs fiches, décrit les comportements à adopter en termes de planification. Le canton impose ces plans directeurs intercommunaux aux communes. Il impose de manière légale certes, mais c'est également une superbe opportunité de planifier à moyen et à long terme avec ses voisins un bon nombre de thématiques. Quelles sont ces thématiques ? Fort heureusement elles rejoignent exactement les dicastères de l'agglomération qui sont l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. C'est l'un des premiers PDI qui est réalisé à l'échelle du canton du Valais. Cela nous laisse une certaine liberté, cela impose également bon nombre de contraintes et il a fallu définir les thématiques qui étaient pertinentes pour les communes. A partir du postulat de ces trois silos principaux, nous avons essayé de déterminer 17 thématiques que les communes ont approuvées et nous sommes actuellement en phase de visite des communes afin de les approfondir et de connaître les niveaux de détail, les besoins réels et surtout les envies ou potentiels de collaboration entre les différentes communes.

L'idée finale de ces plans directeurs est d'éviter d'avoir un classeur de plus qui correspondra au projet d'agglomération, mais bien d'avoir une structure liée entre toutes ces thématiques et de pouvoir faire ressortir les corrélations entre les différentes couches que l'on représente comme des couches de système d'information géographique, de manière à ce que lorsqu'un élu ou un technicien a besoin d'une information, il connaisse, en temps presque réel, les contraintes qui sont liées aux autres thématiques; par exemple, un centre sportif qui va être ouvert, de réfléchir en même temps ou en parallèle à l'évolution des transports publics, à l'évolution des mobilités douces, à l'évolution du quartier qui va être développé



en amont, à la position de la future école, etc. et ce à l'échelle de la région et non plus à l'échelle d'une commune. C'est un objectif qui est relativement ambitieux mais qui est tout à fait atteignable. Il y a une réelle volonté de la part des communes qui va nous occuper pour les deux prochaines années.

A travers ces PDI, l'idée sera également d'insérer toutes les mesures des projets d'agglomération. On l'a spécifié précédemment, on a 6 ans pour réaliser les mesures. Pour des villes comme Sion qui ont des services techniques adaptés, il y a une planification qui est faite bien en amont. Pour des communes qui sont de plus petite taille et qui n'ont pas la chance d'avoir une organisation comme Sion ou Sierre, il y a beaucoup plus de travail pour planifier ces mesures un petit peu en avance, elles ont parfois besoin d'aide pour cette planification intégrée au Plan directeur régional et c'est ce qui va être fait à travers ces PDI.

Dernier point, les transports publics : un des gros enjeux de l'agglomération est de pouvoir développer à terme un réseau d'agglomération. Où est-on à l'heure actuelle ? A fin 2018, on a plusieurs réseaux : Sion en a un, Sierre a le sien. Il y a aussi du transport régional de voyageurs. Différents exploitants gèrent le réseau. L'idée, à terme, est d'unifier toutes ces différentes thématiques. Plusieurs étapes sont définies. La première est une mise en œuvre partielle d'un réseau, planifié en 2020. Je vais revenir sur le prochain slide avec la gouvernance actuelle, avec une tarification qui est la même qu'aujourd'hui, différenciée entre Sion et Sierre et avec des cadences qui sont nettement améliorées par rapport au réseau que vous connaissez aujourd'hui. Les cadences visées approchent les 15 minutes pour la plupart des lignes et vont jusqu'à 30 minutes pour d'autres lignes. Le réseau qui est présenté ici est le réseau idéal qui est voulu par la ville de Sion, c'est celui sur lequel on travaille depuis de nombreux mois et c'est celui que l'on est en train d'essayer d'implémenter pour le mois de décembre de cette année. Je ne vais pas entrer dans le détail de ces lignes. Il y a une desserte qui est relativement large de tous les quartiers de Sion. Il y a également une ligne qui part sur Conthey, Ardon, Vétroz, c'est un désir des communes du secteur ouest pour arriver à Sion de manière cadencée au quart d'heure, aux heures de pointe le plus rapidement possible. La desserte d'Aproz et de Châteauneuf-Conthey est également envisagée. Quels sont les obstacles à ce réseau ? Le premier est évidemment infrastructurel. Quand on parle de décembre 2019, vous pouvez compter le nombre de mois qui reste. Il n'en reste pas des quantités.

Tout est fait pour essayer d'assurer la mise en œuvre des infrastructures. Quand on parle des infrastructures, il s'agit des arrêts de bus, des priorisations ou peut être un nouveau rond-point pour des retournements ou simplement des places de retournement des véhicules au bout de l'allée. On a réalisé un rétro-planning qui nous permet de dire que, théoriquement, tout est faisable. Pratiquement parlant, on a plusieurs de ces mesures qui sont actuellement à la commission cantonale de signalisation et on est en train de répondre à toutes les interrogations. Mais un des dangers à l'heure actuelle, c'est le temps que prennent les procédures.

Deuxième obstacle à la mise en œuvre de ce réseau, c'est évidemment les coûts. On vient de recevoir les coûts de l'exploitant, donc de car postal; on est en train de les ventiler. C'est un processus qui est relativement complexe entre le canton qui participe à hauteur de 15%, les communes de la région qui participent également. Par exemple, une ligne qui passe sur Sion et Conthey doit également être splittée au niveau des coûts et il y a toute une répartition qui se fait.

J'ai pris le parti ce soir de ne pas entrer dans les chiffres détaillés étant donné qu'ils ne sont pas encore parfaitement établis. Ils seront transmis à l'exécutif dès que possible et, ensuite, ce sera dans les mains de la ville de Sion de décider d'avancer ou pas avec ce réseau.

Dernière étape de ce réseau : A l'heure actuelle, les concessions sont différentes pour Sion, Sierre ou les lignes de trafic régional, c'est-à-dire l'autorisation que Berne délivre pour exploiter ces lignes. Elles ne finissent pas toutes la même année. Grosso modo, on a réussi à fixer une date qui sera en décembre 2022 afin que toutes ces concessions prennent fin au même moment. D'une fois qu'elles auront pris fin, on pourra se déterminer sur l'avenir du réseau et améliorer la gouvernance à cette tarification. Comme spécifié précédemment, à l'heure actuelle, on a plusieurs commanditaires, on a plusieurs détenteurs de concession, on a plusieurs exploitants et on a plusieurs systèmes de tarification. De nos jours, il est scandaleux qu'un utilisateur qui prend le bus à Erde doit prendre plusieurs tickets pour arriver à Sierre



ou à Venthône si les exploitants ne sont pas les mêmes, en particulier si les tarifs ne sont pas les mêmes. Il y a un énorme travail de fond qui est fait à l'heure actuelle. La semaine prochaine, on a les premières variantes pour essayer d'avancer dans cette direction et d'unifier la tarification et, en parallèle, on aimerait avoir un seul commanditaire. Petite parenthèse, le détenteur des concessions ne sera certainement pas l'agglomération mais sera l'exploitant. L'idée n'est pas de tuer tous les petits exploitants. L'idée, c'est d'avoir un consortium d'exploitants afin que l'on ait un seul interlocuteur, une seule porte d'entrée et que l'on puisse avoir des contrats de prestations qui soient remis au goût du jour par rapport à ceux qui sont en vigueur aujourd'hui et que l'on puisse avoir un réseau digne de ce nom qui se développera pour les prochaines années. C'est un énorme travail. Ce sont les 19 communes qui travaillent là-dessus. Je crois que pendant deux ans, une efficacité certaine a été démontrée par toutes les communes et par les différents services. Les contraintes que j'ai évoquées précédemment sont évidemment un frein à ce développement. On fait tout notre possible pour mettre cela en œuvre le plus rapidement possible. Si cela ne sera pas en 2019, ce sera en 2020. Mais en tout cas, le réseau évolue gentiment.

Les conclusions : ces expériences de 2-3 années de l'agglomération nous permettent de voir que la politique est adaptée aux réalités du terrain. Les communes viennent de plus en plus vers nous pour la planification au-delà des simples subsides. C'est un soutien qui est important autant pour le canton que pour les communes. La réalisation des mesures démarre. Il y a eu un certain temps de latence, maintenant on voit que c'est parti. Des mesures comme la traversée de Vétroz par exemple stimule aussi d'autres traversées de village. La tendance est prise et la boule avance. Finalement, la volonté populaire était juste de souligner cette tendance qui a été constatée lors des dernières votations, cette tendance à promouvoir la mobilité douce, à promouvoir l'environnement et ce sont des mesures qui s'inscrivent exactement dans ces différentes visions autant en termes de mobilité que d'énergie.

Je suis à disposition pour toute question.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Merci pour cette présentation. Franchement, si cela se réalise comme cela, à mon avis, c'est un grand avancement. J'avais juste une question : au niveau de la LHand, la loi sur le handicap, on a jusqu'en 2023 pour rendre accessible tous les arrêts au niveau cantonal, communal, au niveau des transports publics. Est-ce que cela a été réfléchi un peu dans cette logique-là aussi ou bien est-ce que c'est quelque chose qui a été oublié ?

Evéquo Léonard, Coordinateur de l'agglomération. On ne pouvait évidemment pas l'oublier. Cela a été réfléchi de deux approches différentes. La première est de prendre en compte les infrastructures lourdes qui devront être réalisées afin de pouvoir l'intégrer directement et après, je suis forcé d'avouer qu'il y a certaines infrastructures qui subiront des modifications dans les années à venir et qui devront être mises en place pour décembre 2019. Ces infrastructures légères ne seront pas forcément toutes conformes à la LHand directement mais seront mises au fur et à mesure de l'avancée du réseau. Mais oui, c'est effectivement un point qui est pris en compte.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais prendre quelques minutes pour vous présenter le bilan de mi-législature. Je vous rappelle que c'est un des outils de gestion de l'exécutif de la Ville. Nous vous avons présenté cela avec un certain détail en 2017. Et puis, nous avons pris l'engagement de retourner vers la population pour lui présenter un état des lieux à mi-législature. Nous avons eu cet après-midi avec la Commission des finances, qui est composée de Monsieur le vice-président Christian Bitschnau et de Monsieur le conseiller Florian Chappot, une rencontre avec la presse. Nous leur avons demandé de pratiquer un embargo jusqu'à 22 heures pour vous permettre de pouvoir bénéficier de la primeur de l'information.

En 2017, notre conseil s'est réduit de 15 à 9. Aujourd'hui, on fonctionne en binôme; un responsable politique et un chef de service qui essaient de mettre en place la politique de la ville. On a adopté pour la première fois un plan de législature avec 12 priorités. C'est vrai que le bilan aujourd'hui peut être positif. Nous avons fait ce bilan au sein du Conseil municipal. Nous trouvons que cette gouvernance est tout à fait satisfaisante et que cet outil de travail des 12 chapitres de priorités nous permet d'avancer.



On va essayer d'évoquer ces 12 thématiques rapidement les unes après les autres. Il faut bien voir que ce bilan intermédiaire a permis de vérifier l'efficacité du fonctionnement mais aussi d'évaluer les principales réalisations. Pour ce faire, nous avons un petit outil de travail qui est réservé à l'exécutif et qui permet pour chaque objectif que vous connaissez d'avoir des mesures qui sont clairement identifiées, des indicateurs, des délais (vous voyez ici l'objet avec le carré montre que l'on a atteint l'objectif, avec un triangle que l'on est en cours), un état de la mise en œuvre et puis les dicastères qui sont concernés par les différents objectifs. Aujourd'hui, pour chacun de ces 12 chapitres, ce document permet à l'exécutif d'avancer. On va venir maintenant sur l'état des lieux des différentes réalisations.

Le premier thème est le vivre-ensemble. Vous savez que la ville, grâce aussi à vos crédits d'engagement, a investi à peu près 10 millions de francs en faveur de l'accueil de la petite enfance. Je vous rappelle l'ouverture de la crèche/nurserie des châteaux avec 68 nouvelles places d'accueil et puis les travaux qui ont débuté à la pouponnière qui, à terme, pourra compter sur 146 places. Autre élément important pour la ville, c'est la politique des aînés. On se préoccupe de toutes les étapes de la vie de nos citoyennes et citoyens dans le cadre de ce vivre-ensemble.

Le deuxième thème est la valorisation du patrimoine, il y a l'inventaire du patrimoine bâti extra muros. Aujourd'hui, la ville est en train, avec le canton, de pouvoir lever les différentes oppositions et de valider cet inventaire extra muros. En termes archéologiques, vous savez que l'on a déjà quelques richesses qui sont existantes dont l'une est la Basilique sous le Scex. Peu de gens la connaissent. On passe en longeant la place du Scex à côté de cet espace. L'idée pour le canton et la ville, c'est de le remettre en forme et nous allons inaugurer au début septembre prochain un nouvel aménagement qui a déjà pris quelques formes et surtout aussi de l'information que nous souhaitons donner à nos citoyennes et aux citoyens. On a déjà quelques perles et quelques trésors archéologiques. L'idée est de les mettre en réseau, notamment dans le cadre d'un parcours archéologique qui est à l'étude.

Le petit produit flash qui a été mis en place par les archives et la culture permet aux citoyennes et aux citoyens de notre ville d'être de véritables ambassadeurs pour des gens qui viendraient nous rendre visite. Cette petite application flash fait l'objet d'une exposition à la Grenette qui a été couronnée de succès. L'application a été téléchargée plusieurs milliers de fois et aujourd'hui l'objectif est que les citoyens puissent faire découvrir la ville de manière originale. La thématique va changer chaque année. Pour l'année 2018 ou 2019 ce sont les premières fois : Premier match du FC Sion sur la place de la Planta, première femme qui a joué dans un championnat de football. Aller découvrir cela et amusez-vous de manière ludique, à faire découvrir notre ville de manière un petit peu plus originale.

Troisième chapitre : vous voyez qu'il y a toute une série de projets qui concernent l'amélioration du service citoyen. Nous avons conduit pour la première fois un processus participatif concernant Ronquoz 21. On est venu vous communiquer les principaux résultats. Ces résultats ont aussi nourri la réflexion des bureaux qui vont travailler sur le mandat d'étude parallèle. Les rencontres citoyennes que j'ai évoquées tout à l'heure, un nouveau site internet qui devrait voir le jour dans les prochaines semaines et cette volonté qu'a la ville de pouvoir, dans le cadre de cette proximité avec les citoyens, de mettre à disposition des infrastructures dans les quartiers. On va inaugurer bientôt le jardin public de Bramois et des travaux vont débuter dans la maison des scorpions de Châteauneuf pour doter les différents quartiers qui manqueraient encore d'infrastructures, de lieu de rencontre où les citoyens peuvent se retrouver, se divertir et échanger. La collaboration : je fais le lien avec l'agglomération Valais central, vous l'avez vu c'est un projet ambitieux, c'est un projet qui nécessite beaucoup d'énergie de la part des différentes communes. Certaines fois, je suis un petit peu impatient parce qu'il est vrai que si la ville de Sion a la chance d'avoir des services techniques performants, ce n'est pas toujours le cas dans les autres communes et puis on voit par exemple pour le réseau d'agglomération de transports publics, il faut que l'on arrive à se mettre d'accord tous ensemble derrière un même projet.

Je suis confiant pour cette amélioration des cadences à 15 minutes dans les meilleurs délais. Deux passerelles ont été évoquées dans les projets de Monsieur Evéquo. Ces passerelles de mobilité douce entre les Echutes, parking qui a été mis à disposition des pendulaires (je vous rappelle que c'est un parking qui est gratuit), et qui vous permet, en moins de 10 minutes, de gagner le cœur de ville et puis demain, qui devra servir de parking relais aussi pour l'hôpital, même si le parking de l'hôpital (on a posé récemment le sapin), c'est 1'200 places qui sont à disposition dans ce parking. Je vous rappelle que



l'on installera aussi une centrale de chauffe pour le chauffage à distance, centrale relais, et je vous invite (je fais une petite minute de publicité culturelle), le 20, 21 et 22 mai à 6 heures le matin à venir vivre une expérience qui s'appelle piano vertical chantier. Dans la fosse, vous allez pouvoir vivre un moment musical avec ce fameux piano vertical c'est-à-dire un pianiste suspendu à la verticale dans la fosse et des écouteurs qui vous redonneront des bruits de chantier qui ont été enregistrés sur cet important ouvrage de la Ville de Sion.

En ce qui concerne la deuxième passerelle, c'est celle qui relie Uvrier à St-Léonard. On voit qu'aujourd'hui on a beaucoup de convergence et de collaboration avec la commune de St-Léonard. Nous avons fait notre premier café citoyen du côté d'Uvrier. On a senti la nécessité pour les deux exécutifs de pouvoir mieux se parler et mieux coordonner la mise à disposition des infrastructures.

Eduquer et former : On peut parler du nouveau collège. Je vous rappelle qu'en 2024, si tout va bien, le canton aura construit un nouveau collège pour environ 1200 à 1300 étudiants du côté du Cours Roger Bonvin avec 4 salles de gym, un auditoire, des infrastructures qui viendront renforcer le dispositif à disposition des Sédunois. Dans la formation, il y a le pôle musical. Nous avons maintenant la quasi-certitude que le canton pourra nous mettre à disposition les bâtiments de la Sitterie pour pouvoir accueillir l'HEMU, l'EJMA, le conservatoire et l'harmonie municipale. Nous sommes en train d'évaluer avec les services techniques de la ville quelles sont la nature et l'ampleur des travaux pour pouvoir articuler un calendrier mais nous pourrions, dans des délais raisonnables, accueillir ces différents étudiants et confirmer notre rôle de Sion ville de musique.

Le chantier d'Energypolis, dès le 2 septembre 2020, les étudiants quitteront le nord de la ville pour rejoindre le quartier de la rue de l'Industrie. Le dernier élément qui concerne la formation est l'agrandissement de l'école de Champsec. Avec tout un programme, un crédit d'engagement qui vous sera proposé, le concours d'architecture s'est terminé à fin 2018. On viendra vous présenter ces éléments. En ce qui concerne la vie culturelle, il y a cette attente, toujours très impatiente, de notre salle de congrès/concert. D'après mes informations, la commission cantonale de construction a donné ou va donner l'autorisation de construire pour débiter ce chantier. Si tout va bien, s'il n'y a pas de procédure à l'encontre de cette autorisation, on pourrait vraiment espérer qu'en 2020, après quelques mois encore de plans de détail, on puisse démarrer le chantier. Nous avons un objectif en 2023 de pouvoir inaugurer cette salle de congrès/concert. Je vous rappelle qu'il y a une triple mission : la première, c'est de servir de salle de congrès en même temps d'auditorium pour le Campus qui n'aura pas d'infrastructure de cette capacité de 600 places à disposition. Deuxième volet, c'est vraiment d'avoir une saison musicale, je dirai d'exception, de haute qualité et le troisième volet c'est mettre à disposition cette infrastructure aux sociétés locales, aux sociétés de musique. Je vous rappelle que ce n'est pas vraiment une salle polyvalente au sens où l'on peut l'entendre. On n'y fera pas de lotos, on ne pourra pas non plus accueillir des pièces de théâtres qui nécessitent de grandes infrastructures mais on veut viser l'excellence en termes acoustiques et musicales. Vous nous avez donné une enveloppe de 25 millions pour la réaliser. Nous sommes donc impatients de pouvoir engager ce montant.

Nous avons évoqué aussi, dans le cadre du plenum, les subventions aux écoles de musique. La ville continue le dialogue avec les écoles de formation, avec les autres communes. Comment harmoniser ces tarifications, permettre au plus grand nombre d'accéder à la formation, rémunérer correctement les enseignants et pour la ville de Sion permettre aux autres communes de participer aux frais d'investissements dans les infrastructures culturelles.

En ce qui concerne le vivre en sécurité, le projet de la police régionale du Valais central avance bien. Les exécutifs vont être nantis du projet dans sa globalité et nous reviendrons vers vous pour vous présenter cette construction qui va nécessiter la constitution d'une association de communes avec un règlement. Vous l'avez vu dans la presse, nous avons mis en place le produit et le programme RailFair qui grâce à l'engagement de patrouilles bénévoles (on a eu beaucoup de succès, on a eu beaucoup plus d'intéressés que nécessaire - Monsieur Fauchère conduit ce projet) vont pouvoir, nous l'espérons, contribuer à améliorer ce sentiment de sécurité des usagers de la gare. Nous avons aussi interpellé la police cantonale pour mieux coordonner avec leur poste de la gare, les différentes interventions ou en tout cas les différentes patrouilles.



En ce qui concerne le sport et la jeunesse, on viendra au mois de juin en accord avec Madame la présidente avec le crédit d'engagement pour la piscine de la Blancherie. On en a débattu lors de la constitution et l'approbation du budget 2019.

Open Sunday, activité qui permet aux jeunes de pouvoir le dimanche utiliser nos infrastructures et pratiquer un sport collectif, a été mis en place. Une petite information en primeur, nous allons au début août prendre possession de la place du midi pour créer la première Sédune estivale; c'est le nom de code de cette activité sportive qui sera à disposition de la population pendant quelques jours au début août pour mettre le sport au cœur de la ville et créer une nouvelle animation estivale sur ce périmètre.

Trier ou valoriser les déchets ou les ressources : c'est véritablement tout le travail qui est fait aujourd'hui pour s'inscrire dans ce sac taxé, toute la communication au tour du site "Trions malin" et les infrastructures que nous mettons en place. Je vous rappelle que comme dans les autres villes, la ville de Sion a vu ses déchets, ses ordures ménagères diminuer de plus de 32% et nous continuons à pouvoir augmenter le recyclage. La ville de Sion a obtenu le label no littering. On en a parlé tout à l'heure avec la place de la Planta ou le jardin de la Planta. Les différents services de la ville contribuent aussi à cet élément de salubrité publique.

En ce qui concerne le développement du tissu économique, l'aéroport : aujourd'hui, le projet de la nouvelle société qui devrait voir le jour en principe au 1er janvier 2020 est discuté entre le canton et la ville et nous espérons pouvoir mettre en place cette gouvernance au 1er janvier 2020. Je vous rappelle l'idée, c'est d'avoir à terme un partenariat privé public avec un concessionnaire qui viendrait exploiter cette infrastructure pour exploiter au mieux le potentiel d'attractivité économique et touristique de notre région.

L'élément aussi important qui vous sera présenté d'ici la fin du printemps, est la marque territoriale. La Ville de Sion veut pouvoir capitaliser sur l'adhésion de sa population à la qualité de vie qui est là aujourd'hui. Nous avons donc défini des valeurs, nous avons travaillé sur une marque territoriale partagée et nous allons créer une communauté d'intérêts autour de ces valeurs pour promouvoir Sion à l'interne et aussi à l'externe avec les citoyens, avec les entreprises, avec les collaborateurs de la ville, avec des produits et c'est tout ce concept que nous viendrons vous présenter avec une identité visuelle puisqu'il faudra pouvoir avoir des porteurs de marques. Tout cela sera lancé avant l'été.

En ce qui concerne la politique énergétique, vous nous avez demandé et vous avez approuvé un règlement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. 250'000 francs par année pour des mesures qui sont en cours de subventions. A votre demande, nous travaillons sur une amélioration ou un peu plus d'ambition dans ce programme. Aujourd'hui, les choses sont en route, notamment avec le chauffage à distance qui, vous l'avez vu, a condamné la rue de l'Industrie avec une certaine ouverture mais aussi avec un certain bien fait pour le trafic parce que l'on a vu qu'en fermant le robinet à un endroit, on n'avait pas forcément de débordements ailleurs et que les gens prenaient vite de nouvelles habitudes. Ce chauffage à distance est ouvert pour amener du chaud et du froid et nous allons avoir notre premier client qui sera le Campus Energypolis. A la fin de l'année, nous pourrons le raccorder. Les étapes suivantes, c'est de raccorder l'UTO puisqu'il y a un double objectif avec ce chauffage à distance : c'est de permettre de chauffer une bonne partie de la population sédunoise avec une énergie renouvelable, mais aussi de pouvoir rendre un petit peu plus vertueuse l'UTO dans le cadre de la valorisation de ses déchets. Nous allons faire ce premier réseau jusqu'à l'hôpital et ensuite assurer une distribution plus fine du côté de Champsec/Vissigen. Dans le domaine de l'énergie, c'est une première réalisation que nous souhaitons évoquer. Je vous ai parlé de la fusion de l'ESR et de SIESA. Il faut être conscient qu'avec cette fusion, c'est le premier acteur énergétique du canton qui est créé. C'est le cinquième au niveau romand et nous pouvons ainsi nous inscrire dans la transition énergétique avec efficacité.

Dernier chapitre, le douzième, concerne le développement de la ville. J'ai évoqué tout à l'heure, Ronquoz 21 avec ses 60 hectares, la liaison Plaine/Montagne qui a été déposée et pour approbation des plans auprès de l'Office fédéral des transports. Un élément que le Conseil municipal va valider ou a validé en partie, c'est le concept de stationnement de la ville de Sion avec une vision concentrique. Plus on est au cœur de ville, plus on peut stationner de manière limitée et plus c'est cher et puis plus on s'éloigne, plus les possibilités sont offertes gratuitement et de manière plus longue de stationner. On



viendra aussi vous présenter ces éléments avec un plan de mobilité douce (vélo, piétons) qui permettra aux citoyens de pouvoir bien mesurer quels sont les impacts en termes de temps et de distance sur un déplacement en cœur de ville et en vélo. Aujourd'hui, on a une grande chance en ville de Sion, c'est que l'on est une ville très concentrée. Il est difficile de croire que la gare et le sommet de l'avenue de la gare sont distants à peine de 10 minutes à pied. En moins de 20 minutes on arrive à traverser la ville d'est en ouest. Je parle du centre-ville et non pas forcément des villages. Il y a vraiment la volonté de pouvoir travailler sur ce plan de mobilité douce. Je vous rappelle que le projet AcclimataSion dont la ville de Sion a fait œuvre de pionnier a été reconnu et repris par l'Office fédéral de l'environnement et aujourd'hui, c'est un guide de bonnes pratiques au niveau suisse pour les réalisations publiques mais aussi pour les réalisations privées, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs. Voilà en quelques minutes, et en 12 chapitres, l'activité ou une partie de l'activité de ces deux années et demie du Conseil municipal.

Les perspectives 2020 pour la ville sont de renforcer, maintenant que l'on s'est préoccupé dans une certaine part du vivre-ensemble, la proximité des citoyens. On a pu concrétiser quelques grands projets qui courraient sur les différentes législatures. Il faut nous concentrer sur l'attractivité économique et touristique du cœur de ville. La Ville de Sion doit devenir une ville touristique. Aujourd'hui, c'est une ville de passage, on a un petit peu de peine à attirer les gens pour vivre un grand week-end à Sion et nous pensons que nous pouvons retrouver une partie du lustre d'antan. Je le dis souvent, la ville de Sion en 1970 avait quasiment 17 hôtels et de beaux hôtels qui étaient répartis dans le cœur de ville et aujourd'hui, c'est vrai que l'on a perdu, soit en termes d'infrastructures, soit en termes d'attractivité, ce potentiel. Il faut pouvoir capitaliser sur les investissements économiques que nous faisons en termes de formation du côté de l'EPFL et au cœur de ville. Les aménagements du cœur de ville et des différents quartiers vont être réalisés. On veut prendre encore quelques mesures pour améliorer la mobilité douce dans le cœur de ville. On sait qu'aujourd'hui un des points difficiles que nous entendons aussi dans les rencontres citoyennes, que nous avons dans les différents quartiers sont les questions de mobilité. Comment agir sur les infrastructures, agir sur des plans de mobilité des grands employeurs de la ville de Sion que sont le canton, la ville ou des grandes entreprises et aussi agir sur les comportements. Monsieur Evéquoze a dit tout à l'heure que maintenant on commençait à voir un tiers, un quart des citoyens qui était prêt à abandonner leur voiture pour se reporter vers d'autres modes de transport. Nous pensons que là il y a de réels efforts mais ils doivent être concertés avec les autres acteurs sédunois et peut-être quand bougeant simplement certains points on pourrait améliorer notamment ces notions d'engorgement aux heures de pointe d'entrée de ville.

La réflexion sur les fusions. Je vous l'ai dit, la ville de Sion n'a pas l'intention pour l'instant de faire des démarches proactives et d'accepter de nouvelles fusions tant qu'elle n'a pas une vision scientifique dépassionnée avec des critères sur ces nouveaux territoires. Nous sommes associés à l'étude qui a été faite par le canton du Valais et confiée à l'Idheap qui veut déterminer des critères à disposition des communes et de la constituante pour élaborer quels seraient les périmètres fonctionnels, les développements territoriaux qui feraient du sens, qui seraient cohérents pour chacune des communes. Une fois que la ville de Sion aura ces éléments, à ce moment-là, elle pourra se positionner par rapport aux demandes de fiançailles, mariages, et autres courtoiseries, auxquels nous sommes agréablement confrontés parfois, voire même des démarches de conquête ou en tout cas d'approche un petit peu plus dynamique de la part de la ville si cela fait du sens.

Dernier sujet non des moindres, vous l'évoquez aussi régulièrement quand vous analysez les comptes de la ville et les éléments financiers, ce sont les charges de centralité. Je vous ai parlé de l'étude Ecoplan. Nous aurons besoin de votre soutien pour nous permettre d'aller discuter au niveau du canton ou des autres communes, comment partager certaines charges de centralité.

Voilà Mesdames et Messieurs. Merci pour votre attention et je reste à votre disposition.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Monsieur le président, juste une question. Vous avez parlé de la salle de spectacles de la gare. Est-ce qu'il est prévu dans le futur une salle polyvalente où l'on puisse organiser des lotos dans des conditions acceptables ? Parce qu'avec les salles qui restent maintenant cela devient franchement un peu difficile.



Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La question des lotos, c'est une question qui revient souvent. Aujourd'hui, nous sommes en contact avec les paroisses, notamment par rapport à la salle du Sacré-Cœur, qui est une salle assez traditionnellement dévolue aux lotos et qui mériterait effectivement un coup de jeune. Je ne sais pas les dernières décisions du conseil de paroisse mais on a déjà pu identifier les travaux qui seraient nécessaires; à voir si c'est la ville ou le conseil de paroisse qui réalisera ces investissements mais c'est un des éléments que nous souhaitons pouvoir mettre à disposition de la population, notamment pour les lotos. Pour ne rien vous cacher, la ville réfléchit aussi à une infrastructure un petit peu plus polyvalente. C'est vrai que cette salle de congrès/concert, je vous l'ai dit, aura un objectif bien précis. Aujourd'hui, nous sommes en contact avec Alpiq et l'usine de Chandoline qui est un magnifique bâtiment classé. La ville de Sion, je vous rappelle est une des communes concédantes de la grande et de la petite Dixence et nous nous intéressons à pouvoir louer cette infrastructure, à faire quelques travaux et la mettre à disposition pour des événements culturels, d'animation et qui pourrait répondre à une notion un petit peu plus polyvalente. C'est vrai qu'aujourd'hui en ville il nous manque clairement une infrastructure au-delà de 250 à 300 personnes avec des places de parc. Aujourd'hui, le Conseil municipal a pris la décision d'entrer en discussion et de conclure ce contrat avec Alpiq et nous allons assez rapidement prendre possession des lieux, je l'espère.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je vous remercie beaucoup pour cette présentation. Effectivement, ce plan de législature est extrêmement étoffé et très ambitieux. J'aimerais savoir s'il est possible que le tableau avec les indicateurs et les petits codes qui indiquent ce qui est en cours ou complété soient mis à notre disposition ? Serait-il possible d'avoir les indicateurs avec les différentes sous-rubriques de votre plan de législature qui montrent la situation à mi-législature ? Seriez-vous d'accord de partager ceci avec les conseillers généraux ? Je vous remercie.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. On partage beaucoup de choses, presque tout avec vous. Je ne veux pas vous répondre aujourd'hui mais je prends note de votre question. Je vais en discuter avec les membres de l'exécutif parce que c'est vrai que c'est un outil de gestion de l'exécutif et nous allons analyser cette demande.

VIII- Divers

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai pas d'autres questions. Nous allons passer aux divers. Au divers a) les questions écrites. Nous allons d'abord traiter les questions écrites prévues pour le plenum du 19 février 2019.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Je n'oserai pas prétendre que ma question est de saison, puisqu'elle concerne la patinoire de Tourbillon. Mais les circonstances, et je vous renvoie en cela au dernier plenum, ne me laissent pas le choix. Cette patinoire est un reliquat de la candidature des JO Sion 2006. La première version de cette infrastructure destinée au sport a vu le jour au sud du stade de Tourbillon. Dès le départ, des problèmes divers, entre autres techniques, ont empêché une utilisation optimale de cette patinoire. Au fil des années, les ennuis se sont succédé. Sauf erreur, les relations avec l'entreprise chargée de sa construction se sont parfois envenimées. Le concept de base, une glace produite sur un tapis de sable grâce à des serpentins chargés de la réfrigération, n'a pas vraiment convaincu les responsables communaux. Depuis, au fil des années, des améliorations ont été réalisées. Pourtant les pannes et les ennuis n'ont pas pour autant cessé. Citons par exemple celle survenue en 2017, explosion du compresseur. En 2018, la machinerie rendait son dernier souffle. Il a donc fallu la changer. Ces ennuis, presque à répétition, retardent la mise en service de la patinoire durant la saison d'hiver.

S'ajoutent à cela les périodes de redoux qui contraignent les responsables à fermer provisoirement ce lieu. Le public doit donc faire preuve de patience mais, plus grave encore, certaines classes du CO des Collines et non pas de St-Guérin comme indiqué sur ma première version, perdent ainsi des heures de gymnastique précieuses. Or, l'ordonnance sur l'encouragement du sport précise à l'article 49 alinéa 2, "l'éducation physique doit comporter au moins 3 leçons hebdomadaires au degré primaire et secondaire".



La situation du CO des Collines est symptomatique à cet égard. N'ayant pas suffisamment de salles de gymnastique à disposition, les maîtres de sport compensent les heures manquantes par des cours à la piscine et à la patinoire de Tourbillon. Or, les ennuis à répétition de cette dernière ne permettent pas d'assurer le bon fonctionnement de ce tournus entre différentes infrastructures. Une solution de remplacement consisterait à donner certains cours de gymnastique en plein air, par une température en-dessous de 10 degrés et sur un sol inadéquat à la pratique du sport, ce que nous reconnaissons-le est loin d'être idéal. Cette situation nous amène à poser les questions suivantes : la commune pense-t-elle, dans un avenir proche, réaliser un effort particulier pour améliorer la patinoire de Tourbillon ? La lecture du budget 2019 apporte une réponse très partielle à cette demande.

Quelles sont les modifications prévues ? Va-t-on prendre des mesures nécessaires pour éviter les pannes à répétition et la fermeture de cette surface de glace lors des périodes de redoux ? Au-delà des problèmes techniques rencontrés par la patinoire, la situation des élèves du CO des Collines demeure relativement problématique. Le manque de salles de gymnastique ne permet pas de répondre parfaitement aux exigences de l'ordonnance sur l'encouragement du sport. Même si les CO, basés sur notre territoire, sont intercommunaux, il n'en demeure pas moins qu'ils accueillent l'ensemble des élèves sédunois et que le président dans notre commune préside son conseil d'administration. Comment dès lors, au-delà des problèmes générés par la patinoire, améliorer la situation et mettre à leur disposition des heures de salles manquantes ? Merci pour votre attention.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Concernant la première partie de la question : la commune pense-t-elle dans un avenir proche réaliser un effort particulier pour améliorer cette patinoire de Tourbillon ? Je vous dirai que, en préambule, à noter que la confusion dans la question demeure dans la mesure où le cycle de St-Guérin et le cycle des Collines sont désormais mentionnés, et que le cycle de St-Guérin n'a plus sollicité l'utilisation de la patinoire de Tourbillon depuis la saison 2007/2008. Pour répondre stricto sensu à la question, oui, la Ville poursuit ses efforts et c'est ce qui figure aux renseignements complémentaires sur le budget 2019 à savoir que, dans un premier temps, le changement des serpentins usagers en vue de les insérer dans un fond de forme solide, dalle et isolation, permettant une performance optimisée, un maintien plus fiable de la glace de même qu'une mise en service plus efficiente. Ce fond de forme sera proposé lors des prochaines planifications financières.

A la question : quelles sont les modifications prévues ? Va-t-on prendre des mesures pour éviter des pannes à répétition et la fermeture de cette surface de glace lors de périodes de redoux ? Le nouveau groupe froid au CO₂ installé par une entreprise ayant une succursale locale, a connu des difficultés de performance, dues à des problèmes de réglage au cœur d'une infrastructure technique existante vétuste. Tous les spécialistes s'accordent à dire qu'une production de froid dans une patinoire extérieure reste techniquement complexe d'autant plus qu'avec les fortes amplitudes thermiques de la zone de Tourbillon entre un fort rayonnement, du foehn ou du grand froid. A ce jour, les premiers éléments fournis par l'entreprise concernée démontrent que le problème majeur réside dans le groupe de froid qui ne donne pas les performances escomptées. Pour ne pas provoquer d'incidences sur l'exploitation, les deux machines, l'existante et la provisoire de secours étant à ce jour reliées, il y a lieu d'attendre la fin de la saison pour procéder à un diagnostic approfondi, à savoir qu'une interruption de la production de froid aurait pu occasionner la perte d'exploitation d'une à deux semaines au moins. Nous constatons que la saison 2018/2019 s'est déroulée sans incident. Des fermetures ponctuelles propres à une installation en plein air sont intervenues une fois suite à des chutes de neige et en fin de saison, en raison de températures particulièrement douces qui avoisinaient les 20 degrés pour la saison. Des félicitations ont été adressées à la Ville par les utilisateurs, en raison de la qualité de la glace, à l'aide de la production de froid provisoire. Ceci démontre que la configuration du système est adéquate, mais en partie vétuste et en cours d'optimisation. A noter qu'aucun compresseur n'a explosé en 2017. Il a été procédé à des changements des deux détendeurs soupape de pression, du premier circuit au remplacement d'une carte électronique. La machinerie ne rendait pas son dernier souffle en 2018 étant donné que le changement de cette dernière est intervenu en automne 2015.

A la troisième partie de la question concernant la situation des élèves du CO : l'alignement à l'ordonnance précitée est du ressort des établissements scolaires concernés et n'est pas de la compétence du dicastère sport, jeunesse et loisirs. Toutefois, renseignements pris auprès de la direction



des CO, il s'avère que la situation est satisfaisante pour cet établissement pour autant que la patinoire couverte et la piscine soient disponibles. Je vous remercie.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. J'en profite pour préciser que ma confusion, dans la première version de ma question, a provoqué un certain nombre d'incidents et je vous prie de m'en excuser. Effectivement, je pensais au CO des Collines et j'ai indiqué le CO de St-Guérin. Concernant ma deuxième question, lors du dernier plenum, le groupe des Verts a transmis de manière indirecte à nos autorités l'inquiétude d'un nombre important d'habitants de notre commune, environ un millier concernant l'installation d'une antenne sur un immeuble dans le quartier de Vissigen. La réponse apportée par la ville souligne bien les précautions prises dans une telle installation, notamment aux abords des lieux dit sensibles comme les cours d'école, les jardins publics, où les valeurs d'émission sont censées être cent fois moins élevées que celles admissibles.

Le bloc sur lequel un opérateur téléphonique projette d'installer une antenne téléphonique avoisine une crèche et un centre scolaire. Cela signifierait-il que notre commune accepte certaines dérogations aux principes cités précédemment ? Au-delà de cette question, au-delà de la réponse qui nous a été apportée lors d'un plenum de décembre, un certain nombre d'interrogations demeurent d'actualité. Existe-t-il une planification concernant l'implantation des antennes téléphoniques dans notre cité ou alors répond-on simplement aux demandes successives des opérateurs sans fixer réellement de limites ? Envisage-t-on la création de zones blanches protégées ? Certaines de ces zones existent-elles déjà ? Pour rappel, l'antenne prévue dans le quartier de Vissigen surplombe une école et un jardin d'enfants. De plus, nul ne sait si elle n'est pas appelée à diffuser prochainement la 5G, particulièrement contestée actuellement dans plusieurs cantons romands. Il est légitime de se demander si le principe de précaution ne devrait pas entrer en vigueur dans ce cas de figure. Il s'agit là de la principale préoccupation des habitants du quartier concerné. Dans un proche avenir, la commune imagine-t-elle, en collaboration avec l'Etat, de mettre en place une politique de prévention active à l'exposition des RNI (rayons non ionisants) ? L'installation d'antennes téléphoniques dans une ville comme la nôtre ne devrait-elle pas faire l'objet d'une véritable réflexion, réflexion que nos autorités ont peut-être déjà entamée d'ailleurs. Face à la brûlante actualité concernant ce sujet, j'ajouterai à ma question le commentaire suivant : contrairement à ce que l'on entend régulièrement, les communes disposent d'une certaine marge de manœuvre pour refuser de délivrer un permis pour une antenne de téléphonie mobile. Pour ce faire, elles doivent adopter dans leur règlement des dispositions spécifiques concernant les antennes de téléphone mobile. Les communes peuvent adopter des mesures de planification qui permettent ensuite d'éviter la prolifération anarchique d'antennes sur leur territoire. D'autres motifs peuvent être invoqués pour refuser à la commune de construire une antenne, notamment le principe de précaution à condition d'étayer cette décision. Je tiens à disposition de nos autorités l'adresse internet du guide pour aider les communes et les particuliers à faire opposition aux antennes, guide élaboré par les Verts vaudois. Ce dossier des antennes téléphoniques a connu passablement de rebondissements ces derniers jours, en particulier avec l'arrivée de la 5G qui va multiplier leur nombre et donc, vraisemblablement la quantité globale de rayonnement RNI. Une grande partie de la population des villes romandes prend conscience peu à peu des dangers potentiellement générables par cette nouvelle technologie. Certains cantons ont même décrété un moratoire sur la 5G. Notre Conseil communal partage-t-il ces préoccupations ? Est-il prêt à s'engager auprès des autorités cantonales afin notamment de pouvoir se prononcer sur les emplacements les plus adéquats de l'installation de futures antennes téléphoniques, d'exiger enfin la création de zones blanches dans les secteurs sensibles, comme les écoles, les crèches, voire certains jardins publics. Merci pour votre attention.

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. La question qui a été posée il y a quelques temps par le conseiller M. Mabillard, est une question qui revient régulièrement dans les journaux et je pense que c'est un grand débat qui ne fait que débuter. Je vais essayer de vous apporter les réponses que l'on peut vous donner à ce jour. Comme M. Mabillard vous l'a dit, sachez que le Conseil fédéral et en particulier l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) a déjà posé ses exigences environnementales aux installations de téléphonie mobile. A ce jour, le droit public n'autorise aucune modification ou adaptation de ces dispositions de protection. Les communes et le canton étant soumis au droit public, vous comprendrez bien qu'elles n'ont actuellement aucune marge pour édicter d'autres règles de protection plus sévères que les dispositions du droit environnemental.



Pour obtenir une autorisation de poser une antenne, le projet doit satisfaire aux exigences d'une part du droit de la construction et, d'autre part, du droit sur la protection de l'environnement. Mais comme toute règle a son exception, il faut souligner qu'une marge est tout de même accordée aux communes en ce qui concerne l'aménagement local. Mais attention, les critères d'ordre environnemental et sanitaire ne peuvent pas être pris en considération. Un petit exemple : si une demande nous était soumise pour mettre une antenne, admettons sur l'hôtel de ville, là nous pourrions refuser pour des critères esthétiques mais aucunement pour ce qui concerne des conditions sanitaires ou environnementales.

Il faut savoir que les communes et le canton pourraient constituer une base légale spécifique dans la mesure, en tout cas actuellement, où elles ne contourneraient pas le droit de l'environnement et celui de la télécommunication. Il est évident que cette base légale doit être proportionnée. Pour ce qui est de la planification, celle-ci devrait concerner tout le territoire communal en concertation avec les opérateurs, leurs besoins, leur stratégie de communication, tout en garantissant quand même une desserte de qualité, de même qu'un bon fonctionnement de la concurrence.

Pour être clair, actuellement, on ne nous donne pas de marge de manœuvre. Actuellement, nous devons appliquer ce qui a été décidé par le droit fédéral, en l'occurrence par cette ordonnance. Pour ma part, et je pense que beaucoup d'entre nous le partage, on trouve que le questionnement de la population, de certains partis aussi, de certains cantons comme vous l'avez spécifié, est totalement légitime et pourrait faire évoluer les dispositions. Mais, actuellement, nous sommes dans l'obligation d'appliquer cette ordonnance et, comme je vous l'ai dit, nous n'avons absolument pas de marge de manœuvre. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Mukuna Akanga, Conseiller général, PDC. La Ville de Sion possède des terrains qu'elle doit entretenir régulièrement et qui coûtent. Des gens domiciliés sur notre commune cherchent des terrains pour y planter des petits jardins et y cultiver des légumes. Je sais que la Bourgeoisie loue des terrains à des particuliers qui les exploitent en jardins potagers. Est-ce que la commune pratique déjà de la sorte ? Si oui, pourrait-elle informer la population de la façon de procéder pour pouvoir bénéficier de cette offre ? Si non, la commune pourrait répondre à cette demande en mettant à disposition contre une location symbolique une partie de ces terrains où la situation le permet. Merci d'avance pour votre réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, la Ville de Sion pratique de la sorte en louant des jardins. Aujourd'hui, une soixantaine de petits jardins sont mis à disposition, sont loués. Le prix varie de 30 à 50 francs par année en fonction de la surface qui est louée. Aujourd'hui, toutes ces parcelles ont trouvé preneur. C'est pour cela qu'il n'y a pas de nécessité pour la Ville de Sion de faire de la publicité. Malheureusement, nous n'avons pas de surface supplémentaire à proposer. Ce que je tiens à dire en complément, c'est que nous avons reçu une demande de quartier du côté de Châteauneuf pour réaliser un jardin partager. Nous avons, du côté de la ville, mis à disposition de cette association de quartier une parcelle et même procédé à quelques investissements pour pouvoir permettre l'équipement de cette parcelle et d'avoir un lieu de rencontre autour de la permaculture et d'autres pratiques agricoles. La même demande nous a été faite du côté d'Uvrier. Nous sommes maintenant en train d'évaluer différentes possibilités de mise à disposition de jardins pour les habitants de ce quartier. C'est donc plutôt de cette manière que l'on procède mais, aujourd'hui, cette pratique est déjà existante. Malheureusement, il n'y a plus de disponibilité pour les nouvelles demandes.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Je rejoins les propos de mon collègue Mabillard : la question n'est pas vraiment d'actualité ou de saison, mais, par contre, je pense qu'elle est importante et je veux quand même vous la poser. Au mois de juin 2017, la Cogest avait reçu une demande de crédit supplémentaire urgente pour un montant de 390'000 francs concernant le remplacement de la machine de production de froid de la patinoire plein air de Tourbillon. Cette demande était une dépense liée mais avait suscité de vifs débats au sein de la Cogest, en particulier en ce qui concernait la méthode d'adjudication des travaux. Les responsables au sein des services concernés avaient, en effet, évoqué l'urgence et, de ce fait, procédé à une adjudication de gré à gré exceptionnelle.

Depuis plusieurs semaines, donc au moment où la question a été écrite, il a été constaté que cette nouvelle machine ne fonctionnait pas. Une machine provisoire a été installée. Les questions sont :



Pourriez-vous nous informer sur les causes ainsi que sur l'importance du problème ? Quels sont les délais de résolution avancés ? Une expertise est-elle en cours ? Des réserves vis-à-vis de l'entreprise ont-elles été émises ? Qui prend en charge les frais de location de cette nouvelle machine ? Je vous remercie.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Concernant l'information sur les causes et l'importance du problème. Pour rappel, l'avis juridique sollicité indiquait que l'avarie technique à l'origine sur l'ancienne machine, était un événement imprévisible, involontaire, qui demandait d'agir par urgence afin d'écartier une panne rendant la patinoire inutilisable.

Satisfaisant donc les conditions cumulatives de la clause d'urgence pour une adjudication en gré à gré exceptionnelle, toutes les procédures y relatives ont été suivies, soit l'annonce au canton, la décision d'adjudication au bulletin officiel etc... Le nouveau groupe froid au CO2 installé par une entreprise ayant une succursale locale, a connu des difficultés de performance dues à des problèmes de réglage au cœur d'une infrastructure technique existante, vétuste. Tous les spécialistes s'accordent à dire qu'une production de froid dans une patinoire extérieure reste techniquement complexe, d'autant plus avec les très fortes amplitudes thermiques de la zone de Tourbillon (fort rayonnement, foehn ou grand froid).

A ce jour, les premiers éléments fournis par l'entreprise concernée démontrent que le problème majeur réside dans le groupe de froid qui ne donne pas les performances escomptées. Pour ne pas provoquer d'incidences sur l'exploitation, les deux machines, l'existante et la provisoire de secours, étant à ce jour reliées, il y a lieu d'attendre la fin de la saison pour procéder à un diagnostic approfondi, à savoir qu'une interruption de la production de froid peut occasionner la perte d'exploitation d'une à deux semaines au moins, comme nous l'avons déjà exprimé avant. Concernant les délais de résolutions avancées : au vu de ce qui précède, la ville a exigé que l'entreprise se détermine à l'entre saison sur la suite à donner. Une expertise est-elle en cours ? Oui, les premiers éléments de rapport ont été fournis par l'entreprise l'hiver passé. Ils seront complétés durant l'entre saison au vu des relevés et calculs de la présente saison. Ceux-ci sont encore à réaliser hors exploitation.

Des réserves vis-à-vis de l'entreprise ont-elles été émises ? Oui. A ce jour, une retenue de 50% a été effectuée sur l'offre de l'entreprise. Par ailleurs, la durée de garantie de l'ouvrage ne rentrera en force qu'à partir de la réception de l'installation, cette dernière n'ayant pas pu avoir lieu en raison des problèmes survenus. Qui prend en charge les frais de location de cette machine ? C'est l'entreprise concernée. Je veux peut-être encore rappeler aux deux conseillers qui ont exprimé ces questions que nous sommes conscients de ces problèmes et que nous faisons vraiment tout ce qui est en notre pouvoir pour essayer de résoudre cela et de les améliorer. Merci de votre attention.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Pour les commerçants de la ville de Sion, il est stipulé dans une lettre de la ville que les papiers et cartons amenés directement à l'UTO par nos soins sont gratuits. Je me rends donc à l'UTO en date du jeudi 22 novembre et surprise, on me dit que c'est payant dès ce jour. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi ce changement ? Merci.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vous remercie pour votre question qui a mis en lumière un problème dont je n'avais pas connaissance au moment où vous aviez posé votre question en décembre 2018. Nous avons effectivement rappelé aux entreprises la pratique à adopter relative à la filière de recyclage de papier et du carton par un courrier. C'est certainement à celui-ci que vous faites allusion. Il convient de rappeler que les entreprises qui travaillent au poids pour les incinérables sont obligatoirement soumises à la taxe au poids pour les papiers-cartons. Les autres entreprises doivent opter pour ce système de collecte si la production de papier-carton excède généralement les 5 kilos par semaine.

Passé cette limite de 5 kilos par semaine, une participation aux frais de collecte de 100 francs par tonne est demandée aux entreprises. Cette somme permet de financer une partie des frais de collecte du papier-carton. Il faut savoir en effet que la vente du papier-carton au recycleur ne permet de loin pas de couvrir les coûts de manutention et de récolte du papier et du carton.



En raison du respect de l'équité de traitement, il est donc normal qu'une partie des coûts de revalorisation soient payés par les producteurs de déchets. Dans notre courrier, nous avons stipulé qu'il était possible pour les entreprises d'ouvrir un compte auprès de l'UTO et que cette dernière reprendrait gratuitement les papiers et cartons.

Cependant, la ville a été très vite informée par l'UTO que cette dernière ne pouvait plus assumer la gratuité de la reprise des papiers-cartons des artisans de la ville au vu de la forte augmentation de ces apports qui ont engorgé fortement la déchetterie intercommunale de l'UTO. Cette déchetterie est en effet prioritairement destinée aux privés; elle n'est pas dimensionnée pour de nombreux apports des entreprises locales. Il est évident que les quantités moins importantes de papier et de carton dans les limites que j'ai évoquées tout à l'heure, continueront à être acceptés gratuitement par la ville et par la voirie. Les prochaines informations de la ville tiendront compte de cette modification de pratique de la part de l'UTO et je vous remercie encore de l'avoir soulevée. J'espère avoir répondu à votre question.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. C'est un terme un peu plus d'actualité, c'est la grève du 14 juin. Le 14 juin 1991, près d'un demi-million de femmes ont manifesté dans la rue, sur leur lieu de travail ou dans leur foyer pour réclamer une loi sur l'égalité. Cette action a obtenu des résultats, comme la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes en 1996, un congé maternité en 2005, le bonus éducatif dans l'AVS etc. Pourtant, 28 ans plus tard, nous constatons que beaucoup d'autres promesses ne se sont pas encore pleinement réalisées. Cette année, dans toute la Suisse, des collectifs de femmes préparent une commémoration de cette grève du 14 juin 1991 et une réactualisation de ces objectifs. Le collectif femmes Valais a décidé de relever 5 objectifs principaux et vous pouvez les trouver sur le recto verso de ce carton qui est à disposition dans la salle des pas perdus. Premièrement, l'égalité salariale. Deuxièmement, un calcul des rentes LPP et AVS qui prennent en compte les parcours de vie spécifiques des femmes (interruption de travail, travail à temps partiel, éducation des enfants etc.) La lutte contre les violences sexistes, l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans la société civile et politique, ainsi qu'un meilleur partage du travail éducatif et domestique.

Diverses manifestations s'organisent à Monthey, à St Maurice, dans le Haut-Valais également. Dans l'après-midi, plusieurs groupes se réuniront à Sion pour une manifestation commune sur la place de la Planta et une soirée festive au Port-Franc. Sion a signé déjà la charte égalité salariale et nous avons aussi adopté un postulat pour évaluer la problématique du harcèlement de rue. Ce sont des actions positives qui démontrent notre engagement pour faire progresser l'égalité. C'est dans ce sens que nous invitons le Conseil municipal à reconnaître la pertinence de cette manifestation, planifiée pour le 14 juin. Comme l'a récemment décidé l'Etat du Valais et la HES, la commune de Sion peut aussi favoriser la participation des employés qui le souhaiteraient sous une forme à déterminer. La question est donc : est-ce que le Conseil municipal permettra à ses employées et employés, ceux qui le souhaitent, de prendre part à la manifestation du 14 juin 2019 en particulier au rassemblement qui aura lieu dans l'après-midi ? Je vous remercie.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vous rappelle que la Constitution fédérale, à l'article 28 sous le titre liberté syndicale, prévoit que les conflits sont autant que possible réglés par la négociation ou la médiation.

Il est, en outre, précisé à l'alinéa 3 que la grève et le lock-out sont illicites pour autant qu'ils se rapportent aux relations de travail et sont conformes aux obligations de préserver la paix du travail ou de recourir à une conciliation. Dans un arrêt, le Tribunal fédéral a décrété, en tenant compte de la nouvelle constitution, que la grève n'est licite que sous de strictes conditions, soit lorsque les autres moyens de conciliation de lutte ont été épuisés si elle a l'appui d'une organisation apte à négocier, si elle poursuit les buts susceptibles de réglementer par une CCT (convention collective de travail), si elle ne viole pas une obligation de maintenir la paix du travail et si elle respecte le principe de la proportionnalité. Ce sont les différentes conditions nécessaires.

Ces conditions étant remplies, la grève est à ce moment-là licite. Le cas échéant, il y a alors suspension des obligations principales découlant du contrat de travail, salaire par exemple. Dans de telles conditions, une résiliation du contrat de travail par l'employeur serait abusive. Compte tenu de ce qui



précède, le conseil constate qu'il ne saurait s'opposer à ce que les collaboratrices et collaborateurs de la ville se mettent en grève le 14 juin prochain. Etant toutefois rappelé qu'elles ou qu'ils devront le faire sur leur jour de congé, demeure la bonne marche des services concernés.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. La question va dans le même sens que celle posée sur les cartons. Au mois de janvier dernier, un article sur le Nouvelliste a mentionné la problématique pour les œuvres caritatives de l'élimination des différents déchets.

Depuis l'introduction de la taxe au sac en janvier 2018, les associations comme Emmaüs, Job Transit, Caritas, les Caisses vertes et Hôtel-Dieu ont été submergés par différents déchets et matériaux encombrants, ce qui a provoqué une augmentation importante des charges pour ces associations.

De ce fait, la communauté Emmaüs a, par exemple, vu augmenter ses charges de plus de 36'000 francs. Actuellement, l'UTO applique un prix différencié pour cette communauté pour les déchets encombrants. Par exemple, pour les canapés, lits, tapis, meubles, etc. le prix est de 250 francs par tonne; pour les déchets ordinaires non recyclables, par exemple les simples appareils électroniques, électroménagers, 315 francs par tonne; pour les déchets de bois, 80 francs par tonne. Le souhait de cette communauté serait d'avoir par exemple un prix global forfaitaire par année. La ville a-t-elle envisagé d'octroyer une diminution de la facture de l'UTO ou de trouver une autre solution pour diminuer ces charges ? En effet, ces organisations participent d'une certaine manière à l'élimination des déchets qui, sans cela, devrait être à la charge de la commune.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vous remercie pour cette question qui fait effectivement écho à un article qui a paru dans le Nouvelliste de février dernier. En préambule, je tiens à préciser que nous ne pouvons pas confirmer publiquement ici en plenum, le montant des factures adressées à des entités privées. Il s'agit de données de nature purement confidentielles. Je souhaiterais également rappeler que l'UTO et la ville sont des entités juridiques distinctes. La ville ne peut donc pas modifier les tarifs pratiqués à l'UTO. Ces tarifs sont disponibles sur le site internet de l'UTO et sont les mêmes pour tous de manière non différenciée.

Le tarif du bois est effectivement de 80 francs la tonne, celui du fer de 50 francs, celui des encombrants est fixé à 300 francs la tonne et non pas à 250 francs comme vous le précisiez et tous les appareils électroniques, électriques, électroménagers sont repris gratuitement. Le règlement communal actuel sur la gestion des déchets ne permet pas d'octroyer des conditions particulières aux institutions sociales, comme ce fut partiellement le cas dans le passé. Les mesures sociales d'accompagnement prévues par ce règlement sont plafonnées comme vous le savez à 2% des sommes perçues au titre des taxes proportionnelles et sont entièrement dévolues à la distribution de sacs taxés pour les nouveau-nés.

Un éventuel soutien communal aux entreprises sociales ne pourrait dorénavant être accordé, le cas échéant, que par le biais de subventions financées par les budgets ordinaires de fonctionnement de la ville ou des communes environnantes.

En 2011, la section de l'assainissement urbain avait spécifié aux entreprises sociales que la notion de pollueur-payeur ne permettrait plus à la ville de prendre financièrement en charge, tout ou partie de leurs apports en déchetterie. L'idée d'un forfait que vous évoquez n'est malheureusement pas compatible avec ce règlement et irait à l'encontre du principe du pollueur-payeur.

Il est toutefois indéniable que ces modifications réglementaires provoquent, pour les entreprises sociales, une augmentation de leurs charges d'exploitation, ce qui est évidemment regrettable compte tenu du but idéal qu'elles poursuivent. Plusieurs pistes s'offrent à elles afin de diminuer la facture. La première est de nature organisationnelle. Vous l'avez sans doute constaté, les entreprises sociales sont devenues plus sélectives, ne prenant plus d'objets qui, selon toute vraisemblance, ne sauraient trouver preneurs, délimitant ou contrôlant davantage les zones d'apport. Par ailleurs, certaines entreprises facturent les coûts d'élimination des objets ou déchets à leurs détenteurs. Ces mesures organisationnelles paient puisque dans l'ensemble les entreprises sociales ont connu une diminution de



leurs apports en déchetterie depuis l'introduction de la taxe au sac. Ces mesures devraient être poursuivies, renforcées et multipliées. Afin de les conseiller dans la gestion des déchets, les entreprises sociales peuvent solliciter les conseils et l'appui de Monsieur Raphaël Berthod, responsable de l'assainissement urbain et Monsieur Yerly, directeur général de l'UTO. Elles peuvent aussi me solliciter directement et je les orienterai volontiers vers les bonnes personnes de contact. Les synergies sont également possibles entre la ville et les entreprises sociales, à l'image de celles que la Ville a actuellement avec l'entreprise La Tune pour le service de récolte à domicile des déchets encombrants. Ce service rencontre actuellement un vif succès. J'espère ainsi vous avoir donné des éléments de réponse et reste volontiers à votre disposition pour tout complément.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. J'ai pu constater, en passant derrière le centre scolaire de Bramois, que les travaux pour la place de jeux et autres aménagements sont bientôt terminés. J'ai pu remarquer que six arbres ont été plantés autour des jeux pour les enfants, mais par contre il n'y a pas d'emplacements prévus à cet effet autour des places de parc. Alors, ma question est la suivante : est-il prévu de planter des arbres à cet endroit ? Si ce n'est pas le cas, ne serait-il pas judicieux de prévoir quelques arbres pour ces 30 à 40 places afin d'améliorer la qualité du site ?

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Ce n'est pas un oubli de la part de la ville, c'est une volonté. Nous n'aimons pas les arbres. Non, plus sérieusement, la discussion qui a été menée était de savoir s'il y avait un intérêt à garder une place libre d'infrastructures, notamment pour la possibilité d'avoir des manifestations plus importantes et notamment de mettre des tentes sur la place. C'est la raison pour laquelle la ville a décidé de garder ces places sans arborisation. Comme vous l'avez relevé, on a quand même amélioré la situation au niveau de l'espace de la place de jeux, respectivement du cordon boisé qui se trouve au nord de la place. C'est effectivement la raison pour laquelle nous n'avons pas mis des arbres. Sinon, c'est une bonne chose de pouvoir un petit peu arboriser ces parcs.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je m'interroge sur la pratique municipale en matière de crédits supplémentaires. Je vous demanderai donc de le préciser. En effet, choisir de présenter une dépense pérenne via un crédit supplémentaire afin d'engager un chef de service et de modifier l'organisation communale, me semble personnellement pour le moins inapproprié. A mon sens, un crédit supplémentaire devrait répondre à des montants ponctuels, à des engagements contractuels ou à des tâches dont l'exécution est obligatoire en vertu de la loi ou des circonstances.

Vous-même, M. le président, lors d'une séance avec Monsieur Gachnang et moi-même, vous avez affirmé que cet outil était de dernier recours et à éviter. De plus, le Conseil général a à plusieurs reprises montré son désaccord face à des procédés prenant de court le législatif, notamment au sujet de la liaison Plaine/Montagne ou encore lors du budget de l'examen de l'amendement sur la piscine découverte. Je vous prends un peu à partie, M. le président, parce qu'à plusieurs reprises, vous avez fait part du devoir de confiance et de loyauté entre les pouvoirs. Or, ce poste n'a jamais été évoqué clairement auprès du Conseil général. Il n'a guère été que mentionné auprès de la Commission de Gestion de manière assez vague.

Quelle confiance accordez-vous au législatif si vous ne présentez pas un poste lors du budget lorsqu'il est possible de l'amender et de prévoir les besoins du service concerné via le travail des commissions et les questions audit service ? De quelle loyauté faites-vous preuve lorsque vous ne prenez pas compte des remarques et critiques sur la transparence, la communication et l'amélioration du travail au sein des pouvoirs ? Ce poste a sa place au budget et non via un crédit supplémentaire.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je réponds très volontiers. Je vous rappelle que le crédit supplémentaire est un outil que vous avez déjà utilisé pour la création de postes, notamment pour la chargée de communication. Il n'y a aucune volonté pour la ville de ne pas mettre cela dans le cadre d'un budget. Simplement, lorsque nous avons procédé à l'élaboration du budget 2019, c'est-à-dire déjà à partir du mois de mai, un certain nombre d'éléments n'étaient pas prêts pour l'intégrer dans la planification. Nous avons jugé que le moyen le plus transparent et le plus démocratique était de vous consulter au moyen d'un crédit supplémentaire dans des délais que vous prenez. Il n'y a pas d'urgence à le faire, nous ne vous mettons pas le couteau sous la gorge et ne manquons pas à notre loyauté. Nous avons déjà pratiqué de la sorte à votre demande pour l'engagement de la chargée de



communication et nous pensons et nous maintenons que le crédit supplémentaire sert aussi à pouvoir engager des postes pérennes. C'est une vision que nous avons et que nous défendons.

Aujourd'hui, le débat démocratique, c'est vous qui pouvez l'avoir. En ce qui concerne ce poste, je ne vais pas le faire aujourd'hui puisque c'est quelque chose qui doit être examiné par votre législatif et je défendrai ou je présenterai la position du Conseil municipal au moment où vous jugerez opportun pour en débattre.

Darbellay Karine, Conseillère générale, Les Verts. Nous avons eu une présentation assez passionnante sur la politique des aînés que l'on voulait mettre en place. On avait exprimé notre enthousiasme par rapport à la démarche participative qui était proposée. On aimerait savoir où en est cette démarche participative, où est-ce que vous en êtes pour connaître les besoins des aînés et où est-ce que vous en êtes quant à la politique des mobiliers urbains ? Merci de votre réponse.

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. Alors sur la partie du mobilier urbain, cela ne me concerne pas directement. Mais par contre, sur la question de la politique des aînés je peux vous donner un petit peu la situation où l'on en est aujourd'hui. Il y a deux instances qui ont été créées ce que l'on appelle la CCA (la commission consultative des aînés) qui comprend des représentants du milieu associatif, le Bel Age, par exemple, Pro Senectute, le directeur du CMS et un directeur d'EMS. Avec cette commission nous avons eu plusieurs séances qui ont permis déjà d'explorer plusieurs idées, la principale étant de faire cette étude d'analyse des besoins. On a rentré plusieurs offres. On doit encore attendre des informations du canton. Grosso modo, le processus que nous avons discuté ce matin, je l'ai encore passablement dans mon esprit, est de faire une première enquête par questionnaire et sur la base du résultat du questionnaire ensuite, faire des démarches participatives dans les quartiers mais des démarches participatives qui pourraient déboucher sur des projets menés par les aînés eux-mêmes et donc pas simplement de faire une analyse des besoins par de simples questionnaires. C'est un peu le principe qui est aujourd'hui retenu. Il y a aussi un projet mineur de page internet avec toutes les informations à destination des aînés sur les différents services qui sont à disposition que ce soit via le CMS ou par Pro Senectute. On a également exploré quelques idées que l'on n'a pas retenues, celle d'un guichet communal d'informations qui semblait être une bonne idée mais en réalité, Pro Senectute remplit déjà passablement cette fonction et je pense que c'est plutôt ce service qu'il faut faire connaître. Cette commission consultative a donc pour but vraiment de tester des idées et d'avancer sur ce diagnostic qui nous permettra par la suite de prendre des mesures dont une est déjà connue, c'est-à-dire de passer l'information maximale aux personnes concernées de ce qui existe déjà comme service à la population. L'autre élément, c'est la plateforme CMS/EMS. Là, on essaie de discuter ensemble la question des soins de longue durée, des transitions entre le domicile et les EMS. C'est un travail, plus technique qui consiste à voir quelles sont les synergies qui peuvent exister entre les EMS eux-mêmes et entre le CMS et les EMS. Mais aujourd'hui, je dirai que cela avance moins concrètement. On réunit l'ensemble des partenaires et c'est déjà un grand chantier qu'il faut faire pour que les gens communiquent mieux entre eux, entre les EMS et entre le CMS et les EMS. On a fait aussi trois/quatre rencontres. Les premières démarches qui sont apparues, c'est l'uniformisation du questionnaire qui est demandé à l'entrée d'un EMS. Une forme de centralisation de cette demande, c'est-à-dire quand quelqu'un s'inscrirait, tous les EMS concernés recevraient son inscription. Voilà des démarches pratiques pour simplifier le travail des familles qui doivent placer un parent dans une situation parfois d'urgence dans un EMS. Voilà ce que je peux donner comme réponse. On présentera également dans le cas d'une conférence, à Yverdon cette politique des aînés parce qu'elle intéresse passablement d'autres communes de la Suisse romande donc on pourra donner aussi quelques éléments lors de cette conférence. Merci pour votre attention.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Le très violent incendie qui a détruit la charpente, le toit, la flèche de Notre Dame de Paris, cette nuit, m'a donné paradoxalement quelque sueur froide. Effectivement, notre Ville a la chance d'abriter des monuments de grande valeur comme la basilique de Valère, le musée d'histoire qui l'entoure, le musée d'art de la Majorie, le théâtre de Valère etc. On pourrait continuer encore un petit moment. Or nos ancêtres avaient décidément très bon goût. Ces monuments sont situés dans des lieux qui pour être magnifiques, n'en demeurent pas moins très difficiles d'accès, contrairement à la Cathédrale qui bénéficie quant à elle d'une situation centrale permettant un accès plus aisé par un camion de pompiers. J'en viens donc à ma question. Des mesures



sont-elles prévues dans le cadre d'un plan feu et des informations sont-elles faites au corps des sapeurs-pompiers de la commune, pour que non seulement les visiteurs et le personnel mais aussi les bâtiments eux-mêmes et les œuvres d'une immense valeur historique et artistique qu'ils renferment, soient préservés en cas d'incendie. En effet, il serait plus que fâcheux qu'un jour et touchant ici le premier bout de bois qui se présente à nos phalanges, les pompiers de la capitale se retrouvent bloqués sur le Prélet de Valère regardant l'emblème de notre commune flamber corps et biens comme son voisin Tourbillon en 1'788. C'était mon premier divers.

Mon deuxième divers concerne le cimetière de Saint-François, où des travaux ont eu lieu qui ne permettent plus aux véhicules de se garer ailleurs que dans les travées du cimetière, soit entre les tombes (niveau respect des morts on peut mieux faire).

Même si en ville, je sais que l'on marche partout sur des morts, là ce sont des voitures. Si je n'ai rien contre le fait que la ville goudronne ou dalle ou autre chose encore les places de parking tant qu'elles ne diminuent pas en nombre au cimetière Saint-François, je m'étonne simplement qu'aucune information ne figure sur le chantier disant : 1) la durée des travaux, 2) leur but, 3) les solutions proposées aux familles pour se garer. Ma question est donc la suivante : pour quelle raison la Ville s'économise-t-elle une pancarte informative dans un lieu public fréquenté qui répondrait aux questions simples et légitimes des familles qui viennent s'y recueillir ? Merci pour votre attention et vos réponses.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. En premier lieu, j'aimerais préciser ici à qui revient la responsabilité d'établir ces plans d'intervention dans les éléments liés à la sécurité incendie. Aujourd'hui, au sein du CSI de Sion, cette fonction est attribuée au commandant adjoint qui est responsable de la commission intervention et responsable de la commission d'instruction. Ces deux commissions ayant été à dessein réunies puisque que les plans d'intervention déterminent les modes d'instruction ensuite au corps des sapeurs-pompiers. En tant que cité capitale, Sion se doit aussi d'avoir des plans d'intervention à plus large échelle et permettez-moi d'en égrener quelques-uns. Dans les plans d'importance régionale, nous avons évidemment tous les plans d'alarme et d'intervention pour les cours d'eau qui ont déjà été réalisés soient La Sionne, La Morge et le Torrent du Tsabo et des Fournaises. Nous avons également un plan d'urgence de la gare. Un plan d'intervention du stade de Tourbillon et des plans d'intervention de la A9, de la galerie couverte de Champsec et du tunnel de Platta. Tous ces plans sont réalisés et régulièrement entraînés lors d'exercices avec l'État-major du centre secours incendie de Sion. Ensuite, dans les plans qui concernent peut-être plus particulièrement le territoire propre de la commune, il faut également travailler sous forme de priorités. Dans les priorités, je vais dans l'ordre des priorités, nous avons les hôpitaux, les EMS, les écoles, les UAPE, les crèches, les institutions, les collèges, le centre de formation professionnelle, le théâtre et les cinémas. Tous ces bâtiments pouvant abriter des gens qui ont besoin d'assistance ou qui pourraient avoir besoin d'assistance. Ensuite, en deuxième priorité, interviennent les bâtiments techniques, et dits stratégiques pour le maintien des services de la commune. Évidemment c'est tout ce qui a trait à l'électricité, au gaz, aux eaux, aux services, à la STEP, à l'administration et aux parkings souterrains. Enfin nous avons les bâtiments culturels et tous les bâtiments qui font partie du patrimoine, églises, bâtiments, édifices classés, médiathèque, et les musées. Il convient de préciser ici que des exercices d'évacuation sont régulièrement organisés par le centre de secours incendie de Sion. Ensuite les entreprises à risques, les centres commerciaux, entreprises et commerces divers, puis enfin les immeubles d'habitation avec parkings souterrains et enfin les immeubles avec détection automatique. Chaque plan d'intervention fait l'objet d'une formation, là encore, avec l'État-major du centre secours incendie de Sion. Pardonnez-moi, c'est un peu répétitif, mais aujourd'hui nous possédons des plans pour les écoles, l'hôpital, les EMS, les institutions, les centres de formation, les collèges, la SUVA, les musées, les bâtiments stratégiques, l'UTO y compris, les parkings de la ville, la médiathèque, les centres commerciaux, les bâtiments de la ville, le théâtre, les cinémas, l'EPFL, l'école d'ingénieur, le couvent des capucins, les immeubles avec parkings souterrains, les entreprises et les entreprises à risque. En ce qui concerne spécifiquement la Basilique de Valère, nous possédons un plan d'intervention du château et de la basilique ainsi que du musée de Valère. Nous exerçons en alternance chaque deux ans, soit l'État-major, soit la compagnie lors de différents exercices sur le site, le dernier ayant eu lieu l'année passée. Certains parmi nous avaient pu y assister. Il convient par contre de reconnaître que, pour la Cathédrale, aujourd'hui, nous n'avons pas de plan d'intervention et, à partir de ce jour, il a été placé en priorité pour une réalisation immédiate.



Il faut relever la problématique, c'est une personne, au sein du CSI de Sion, qui s'occupe de cette planification. Aujourd'hui, certains plans sont faits en amont lors de la construction. Je prends des exemples très récents : le bâtiment Swisscom, le bâtiment du groupe mutuel, mais également l'agrandissement de l'hôpital. Intervenant au moment de la délivrance des autorisations de construire les plans d'intervention peuvent être rédigés. C'est également le cas lors de rénovations ou de travaux d'envergure, un tel mécanisme peut être enclenché.

La priorisation dont je vous ai parlé tout à l'heure avait ordonné lors de la législature précédente d'agir sur les écoles. Victimes de nos succès, si vous me passez l'expression, le canton a également demandé que le CSI de Sion fasse des plans d'intervention pour les écoles qui dépendent des services cantonaux. De ce fait, nous avons dû décaler dans le temps certaines planifications qui concernaient nos propres édifices et autres institutions.

De même encore, le canton parfois nous sollicite pour planifier des exercices d'envergure, accident ferroviaire, tremblement de terre, exercice sur l'aéroport évidemment ce qui a tendance à capter les forces du CSI de Sion et de là encore retarde l'établissement de différents plans qui nous seraient nécessaires pour nos propres interventions. Enfin, Monsieur le conseiller, je pense qu'il faut aussi accepter ma foi la difficulté d'un certain terrain. Nous ne souhaitons pas bien entendu voir la basilique de Valère en flamme. Il y a des supports techniques donc il y a des approvisionnements d'eau permanents qui sont prêts à être utilisés, mais la réalité du terrain est ce qu'elle est, la réalité aussi d'un corps de pompiers de milice étant ce qu'elle est. Donc nous voyons là où nous pouvons nous améliorer, mais nous avons déjà passablement agi sur ces plans intervention. Je vous remercie.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je me permettrais de vous donner quelques éléments de réponse et si ma réponse est partiellement incomplète, j'y reviendrai au prochain plenum. Donc vous connaissez ce projet de réhabilitation de l'ancien cimetière de Saint-François. La première étape était le mur au nord qui borde le passage du cimetière. Ce mur a été terminé. La vigne va également être rénovée, replantée et la deuxième étape était justement de réhabiliter le parking et de le remettre à l'état initial où il était avant. En fait ce qu'il se passe, c'est qu'un parking provisoire avait été construit pendant les travaux de rénovation du couvent des capucins.

Vu que leur parking n'était plus praticable, le parking pour les résidents avait été installé au sud du cimetière actuel de Saint-François. Le couvent des capucins étant complètement rénové, ce parking n'est plus nécessaire à cet usage et deux places à durée limitée de 20 minutes y sont installées comme c'était le cas avant. Avant, il y avait 2 ou 3 places, je ne suis plus exactement sûr, mais le nombre était également limité. C'est uniquement une remise en état après les travaux provisoires qui ont permis la rénovation du couvent des capucins. Quant à la seconde partie de votre question qui prévoyait une communication plus claire sur les différentes étapes de réhabilitation du cimetière Saint François, nous en prenons note et nous allons voir comment arranger la situation de manière plus précise.

Theiler Maud, Conseillère générale, AdG. J'avais prévu reprendre ma question orale préparée pour le précédent plenum. Cette question venait de certains habitants d'Uvrier qui s'interpellaient sur la communication et l'heure de la rencontre de la ville avec la population. En effet certains habitants étaient surpris par la communication, quelques jours seulement avant la rencontre et l'heure de la rencontre en plein milieu de la journée. Après d'autres rencontres, je me suis rendue compte que la communication a été améliorée. Et ce soir, j'ai appris par le président que les horaires vont être variés afin de rencontrer plus de genres de population si je peux me permettre, et je remercie la ville d'avoir été attentif à cela.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Je vais revenir sur le crédit supplémentaire pour l'engagement d'un nouveau chef de service. Je partage le sentiment de notre collègue Boand. En fait le crédit supplémentaire envoyé hier matin aux membres de la CoGest et présenté le soir-même par le président de la Municipalité aurait très bien pu être accepté par la CoGest si personne n'avait proposé de le soumettre au plenum. Il aurait pu l'être hier soir. Il n'y aurait donc eu aucun débat en plenum pour l'engagement d'un nouveau chef de service. Il y a quand même mieux pour motiver les conseillers généraux.



J'ai bien compris qu'il était difficile de mettre au budget 2019 puisque ce n'était encore que des discussions. Alors je me suis demandé quand même pourquoi on n'avait pas attendu le budget 2020 étant donné qu'il n'y a jamais eu de chef de service "économie et tourisme" à la commune de Sion. Cet engagement ne me semblait pas d'une extrême urgence et si urgence il y avait vraiment, pourquoi ne pas avoir informé le Conseil général lors de notre dernier plenum du 19 février, pour nous faire une petite information en primeur comme vous le faites d'habitude, Monsieur le président, dans les informations de la Municipalité, peut-être à cause de l'heure tardive de fin de plenum. Merci d'avance pour votre réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je crois que je ne vais pas revenir sur ma réponse. Le Conseil municipal a besoin de ce chef de service qui a toujours fait partie de l'organisation de la Ville. J'ai pu présenter effectivement à la Commission de Gestion le crédit supplémentaire, je le ferai volontiers devant le plenum lorsque vous en discuterez. Pour moi, il était assez clair que ce soit comme pour le poste de chargé de communication, le plenum qui décide de la création d'un nouveau poste. Il y a une certaine urgence pour nous, dans le sens où nous avons des engagements dans le monde de l'innovation, dans la volonté de promouvoir économiquement la ville et en lien avec la marque partagée. On a évoqué déjà dans plusieurs divers du conseil cette nécessité d'avoir un animateur pour cette marque partagée et de venir à vous.

Le Conseil municipal a jugé que c'était la manière la plus transparente, la plus démocratique de venir vers vous pour vous présenter cet engagement et je pense que le débat qui aura lieu dans vos travées, avec la présentation et la défense par le Conseil général et le Conseil municipal, devrait pouvoir nous réconcilier sur la nécessité de cet engagement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci, je n'ai plus de prise de parole. Je clos ce plenum. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Pâques, courage le carême est bientôt terminé. Bonne rentrée chez vous. Belle et douce nuit à vous tous.

Sion, le 30 mai 2019

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



LISTE DES PRESENCES DU 16.04.2019

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	31	Moren	Jean Philippe	PDC
2	Antonini	Tobia	PLR	32	Mukuna	Akanga	PDC
3	Barras	Dominique	PDC	33	Pallara	Chantal	PLR
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG	34	Pallara	Juan Carlos	ADG
5	Boand	Vincent	UDC	35	Pfister	Brigitte	LES VERTS
6	Bonvin	Claire-Lise	PDC	36	Pitteloud	Christian	PDC
7	Bornet	Patrick	PLR	37	Pitteloud	Christophe	PDC
8	Bornet	Ruth	PLR	38	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
9	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	39	Reist	Martin	UDC
10	Broccard	Jean Michel	PDC	40	Rey	Charles André	PDC
11	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	41	Rossier	Gérard	LES VERTS
12	Collet	Bastian	ADG	42	Rossier	Virginie	PDC
13	Darbellay	Karine	LES VERTS	43	Rouiller	Jean Daniel	PLR
14	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	44	Schüpbach	Pierre	PDC
15	Fellay	Gilles	PDC	45	Sierro	Christophe	PDC
16	Fumeaux	Dionys	UDC	46	Stalder	Thierry	PLR
17	Gachnang	Mathieu	PDC	47	Tavernier	Jérôme	PLR
18	Gianadda	Isabelle	PDC	48	Theler	Maud	ADG
19	Guex-Crosier	Johanne	ADG	49	Trabacchi	Sophie	PDC
20	Hirt	Jean-Claude	UDC	50	Ulrich	Daniel	PLR
21	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	51	Varone	Gérard	PDC
22	Jacquier	Michael	PDC	52	Vergères	Pierre Michel	UDC
23	Jacquod	Caterina	PLR	53	Zuchuat	Raphaël	PDC
24	Juillerat	Olivier	PLR	54			
25	Kuchler	Fabien	PLR	55			
26	Kuchler Mayor	Noémie	PLR	56			
27	Léger	Jean Charles	PDC	57			
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	58			
29	Micheloud	Benoît	PDC	59			
30	Mirailles	Christian	LES VERTS	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Turatti	Alain	PLR
1	Bodrito	Jean Pierre	ADG	5	Zumstein	Alain	PLR
2	Gillioz	Fernand	PLR	6			
3	Maury	Cindy	ADG	7			
4	Mittaz	Xavier	PLR	8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Moulin	Guillaume	UDC	5			
2				6			
3				7			
4				8			